

## **0. INTRODUCTION**

### **0.1. CONTEXTE ET CARTE POSTALE DE LA PROVINCE DE LA TSHOPO**

*0.1.1.* La République Démocratique du Congo est un Etat de droit, indépendant, souverain, uni et indivisible, social, démocratique et laïc. Elle est au centre du continent africain et subit les aléas de la dure conjoncture internationale caractérisée par la baisse actuelle du cours des matières premières, qui impacte sérieusement l'exécution du budget national en cette période où le peuple congolais attend de son Gouvernement le financement approprié des élections générales.

C'est dans ce contexte de crise économique internationale que notre Gouvernement, sous l'impulsion du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, a engagé la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) dans l'organisation des élections des Gouverneurs et Vice-Gouverneurs des 21 provinces issues du découpage territorial parmi lesquelles la Province de la Tshopo.

*0.1.2.* La Province de la Tshopo est située à cheval sur l'Equateur entre les latitudes 2°0'Nord et 2°0'Sud et les longitudes 21°24' et 28°2'Est. Elle est limitée à l'Est par les Provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Maniema, à l'Ouest par la Province de la Mongala, au Nord par les Provinces du Haut-Uélé et du Bas-Uélé, au Sud par la Province de la Tshuapa et au Sud-Est par la Province du Sankuru.

*0.1.3.* Du point de vue administratif, elle est composée de la ville de Kisangani (avec ses 6 communes : Kabondo, Kisangani, Lubunga, Makiso, Mangobo, Tshopo et les Secteurs de Lubuya-Bera), 7 Territoires (Bafwasende, Banalia, Basoko, Isangi, Opala, Ubundu et Yahuma), 7 Communes rurales

récemment créées (chefs-lieux des Territoires), 58 secteurs et chefferies. Elle a une superficie de 199.567 Km<sup>2</sup> et une population estimée à 6.288.659 habitants.

Il convient de rappeler que depuis sa création en 1910 jusqu'à ce jour, l'ancienne Province Orientale a été dirigée successivement par 38 Gouverneurs dont liste reprise au tableau 1 de l'annexe I.

**0.1.4.** La Province de la Tshopo est caractérisée par une très grande diversité ethnoculturelle. En effet, on y trouve plusieurs groupes socio-ethniques dont les principales peuvent être identifiées par territoire comme suit :

- **BAFWASENDE** : Bali, Kumu, Lombi, Arabisés et Mbute ;
- **BANALIA** : Ngelema, Mba, Boa, Popoy et Mbute ;
- **BASOKO** : Bango, Soo, Ngelema et Turumbu ;
- **ISANGI** : Lokele, Topoke, Turumbu et Foma ;
- **OPALA** : Mbole et Mbute ;
- **UBUNDU** : Kumu, Mituku, Lengola et les Arabisés ;
- **YAHUMA** : Ngando, Mbesa et Mbute ;
- **KISANGANI** : Outre les Enia (Wagenia) et les Kumu, peuples autochtones, Kisangani est une ville cosmopolite où plusieurs ethnies et tribus de la République Démocratique du Congo cohabitent. Deux langues nationales y sont parlées, notamment le Lingala et le Swahili.

**1.5.** Dotée d'une population très accueillante et pacifique dont l'hospitalité légendaire a fait de son Chef-lieu, Kisangani, le « Berceau du nationalisme congolais », la Province de la Tshopo ne connaît pas de tensions interethniques et tribales majeures. Ce qui constitue pour elle un grand atout en cette période cruciale de notre pays.

**1.6.** La Province de la Tshopo est la plus paisible et la plus pacifique, en dépit de l'existence des trois poches d'insécurité à Opienge dans le Territoire de Bafwasende, de Yalingo, Balingalindja et Yawende-Loolo en Territoire d'Opala et à Bakumu-Obiatuku dans le Territoire d'Ubundu.

**1.7.** Avec comme chef-lieu la Ville de Kisangani, la Province de la Tshopo présente une importance géostratégique indéniable de par sa position géographique. En effet, elle fait jonction avec le Congo entier. A l'Est par la Route Nationale 3 (RN3) via Lubutu, à l'Ouest par le Fleuve Congo, au Sud par la voie ferrée en passant par Kindu Chef-lieu de la Province du Maniema, au Nord et au Nord-Est par la Route Nationale 4 (RN4) qui traverse la Province de l'Ituri jusqu'à Beni-Butembo dans le Nord-Kivu et de Kisangani à Buta, Chef-lieu de la Province du Bas-Uélé.

**1.8.** La Province de la Tshopo est située dans la grande forêt équatoriale, ombrophile, dense et humide. En effet, située à cheval sur l'Equateur, dans les zones agro-écologiques de la cuvette centrale congolaise, elle reçoit des précipitations annuelles élevées (1.800 à 2.000 mm) et ne connaît pas de saison sèche marquée avec deux saisons de pluies régulières. Les températures moyennes annuelles varient très faiblement entre les maxima de 30°C et les minima de 21°C. Son climat intertropical fait d'elle une terre culturale arable étendue.

**1.9.** Du point de vue économique, la Province de la Tshopo offre plusieurs opportunités économiques notamment : ses forêts équatoriales qui regorgent des essences précieuses et rares de bois, ainsi que son écosystème peu exploré mais riche en biodiversité. On y trouve aussi plusieurs ressources minières dont aucune n'a fait l'objet, à ce jour, d'exploitation industrielle. Le dynamisme de la jeunesse de sa population ainsi que la paix qui y règne sont des atouts pour attirer les investisseurs. En effet, en Province de la Tshopo, créer une entreprise ne peut prendre que moins de soixante-douze heures et la sécurité qui y règne garantit l'investissement économique.

## 0.2. CONFIGURATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

**0.2.1.** Le présent programme du Gouvernement présente les grandes actions à mener pour le développement de la Province de la Tshopo, les défis ainsi que les actions à mener à court, moyen et long termes dans une perspective quinquennale.

Ce Programme d'actions du Gouvernement s'articule autour de 7 piliers ci-après :

➤ **Le pilier 1 : Gouvernance, Restauration de l'Autorité de l'Etat, Sécurité, Justice et Droits humains** qui vise l'amélioration globale de la politique de gestion de la Province ainsi que la consolidation de l'Autorité de l'Etat. Il concerne les secteurs essentiels suivants : la politique, la Sécurité, l'Administration publique, la Justice et les Droits humains.

Il s'agit, dans une dynamique de transparence et de cohésion, de promouvoir les activités régaliennes de l'Etat dans la Province de la Tshopo, consolider la paix, améliorer l'administration de la justice, promouvoir les droits humains, maintenir la sécurité et l'ordre public, assurer une franche collaboration avec l'Assemblée provinciale ainsi mettre sur pied une politique engagée de la coopération interprovinciale.

➤ **Le pilier 2 : Economie, Commerce et Finances** concerne l'amélioration de la Gouvernance économique et financière, l'assainissement du secteur économique et des finances publiques provinciales et l'instauration d'une gestion axée sur les résultats dans tous les programmes du Gouvernement.

Il s'agira, en outre, de mettre en place des structures et opportunités de mobilisation des ressources économiques et financières, d'améliorer le climat des affaires, de formaliser le secteur informel et de créer le bien-être de nos populations.

Ce pilier ne pourra soutenir les activités économiques qu'à travers les actions ci-après :

- L'installation des institutions bancaires et de micro finance ;
- La sécurisation des investissements nationaux et étrangers ;
- La bancarisation de circuit des finances publiques.

➤ **Le pilier 3 : Infrastructures, Travaux Publics et Transport** porte sur les activités qui visent la modernisation et l'amélioration des infrastructures de base relatives au transport des personnes et de leurs biens dans le but de fluidifier les échanges commerciaux intra et inter provinciaux, aux ouvrages des routes pour améliorer la voirie de la Ville de Kisangani, aux outils de production des matériaux de construction des infrastructures et des institutions administratives. Un accent particulier sera mis sur la réhabilitation des routes de desserte agricole en vue de l'évacuation des produits agricoles vers les centres de consommation. Ce pilier débouchera naturellement sur la création d'emplois et l'amélioration des revenus de la population.

➤ **Le pilier 4 : Médias, Poste, Téléphones et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (PTNTIC)** porte sur l'ensemble de problèmes qui bloquent l'installation des organes de presse, l'acquisition des imprimeries modernes, la couverture de notre Province par les services de téléphonie cellulaire, l'Internet et les Nouvelles Technologie de l'Information et de la Communication.

Il s'agira également de faire respecter les lois en la matière par les opérateurs œuvrant dans le secteur de médias.

➤ **Le pilier 5. Energie, Hydrocarbures, Mines et Industrie** cherche à combler le déficit en énergie électrique par l'implantation de barrages hydroélectriques et les centrales photovoltaïques pour favoriser l'implantation des industries et autres usines de transformation des produits agricoles ou de production minière.

Il s'agira aussi d'améliorer la qualité de services dans la desserte en eau et en électricité dans la Province de la Tshopo.

Enfin, ce pilier relèvera les dispositions à prendre pour faire respecter la législation sur le transport et le stockage de produits pétroliers, la construction des stations-services et l'acquisition de véhicules anti-incendie.

➤ **Le pilier 6 : Agriculture, Développement rural, Environnement et Tourisme** orientera l'économie de la Province vers ces secteurs porteurs d'immenses potentialités économiques et d'emplois. Ceci passera inéluctablement par l'innovation et la modernisation à la fois de l'outil de production et des modes de gestion dans le cadre d'un Partenariat Public-Privé (PPP). Ce pilier regroupe les secteurs qui mobiliseront, à terme, des ressources et revenus susceptibles d'améliorer le revenu des populations ainsi que le capital humain. La gestion rationnelle des questions environnementales et la promotion-préservation de celles-ci constituent le cheval de bataille de l'action du Gouvernement provincial.

➤ **Le pilier 7 : Socioculturel** regroupe les actions basées sur l'équipement scolaire et social, la formation professionnelle et technique des populations, la modernisation de l'habitat rural et l'amélioration de l'accès aux services et soins de santé de qualité, la modernisation de l'équipement sportif et la promotion de l'hygiène physique. Aussi, est-il question de la protection des personnes vulnérables et de la lutte contre les épidémies et maladies infantiles à travers un cadre de riposte permanent.

### **0.3. OBJECTIFS GLOBAUX ET TRANSVERSAUX DU PROGRAMME**

Le présent Programme vise en guise d'objectif principal *le relèvement politique, économique, financier, technique, culturel, social, touristique de la Province de la Tshopo en vue d'approcher les Objectifs du Développement Durable (ODD) à travers les objectifs spécifiques suivants :*

- Promouvoir la cohésion provinciale, la nouvelle citoyenneté et consolider la Paix ;
- Maximiser les recettes de la Province ;
- Réhabiliter et moderniser les infrastructures de base ;
- Renforcer la coopération interprovinciale et le dialogue intercommunautaire ;
- Renforcer la bonne gouvernance et l’Autorité de l’Etat ;
- Accélérer et diversifier la croissance et créer l’emploi ;
- Améliorer le cadre de vie et les conditions sociales de la population ;
- Améliorer l’accès aux services sociaux de base et développer le capital humain ;
- Moderniser l’agriculture, protéger l’environnement et lutter contre le changement climatique.

#### **0.4. JUSTIFICATION DU PROGRAMME**

Le présent programme du Gouvernement est élaboré sur la base du Pacte Social pour le Développement que le Gouverneur, alors candidat, avait présenté aux Députés Provinciaux, le 24 mars 2016. Ce Programme, qui vous est soumis ce jour, est aussi tiré du Plan d’actions quinquennal pour le Développement de la Tshopo. Notons qu’annuellement, un Plan d’Actions Prioritaires (PAP) est élaboré et présenté à l’Assemblée Provinciale pour motiver le budget de la Province. Exceptionnellement, pour l’exercice budgétaire 2016, un PAP semestriel (de juillet à décembre 2016) est présenté à votre auguste Assemblée.

Ce programme répond aux exigences constitutionnelles et légales, spécialement à l’article 198 alinéa 6 de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi sur la Libre administration des Provinces qui exigent au Gouverneur de province de présenter son Programme à l’Assemblée provinciale avant l’entrée en fonction du Gouvernement provincial.

## **0.5. CADRE DE PILOTAGE ET DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME**

La concrétisation et la réussite de ce Programme quinquennal dépendent de la mise en place d'un système rigoureux et efficace de pilotage et d'un mécanisme pragmatique, clair et souple de mise en œuvre, suivi et évaluation.

### ***0.5.1. Dispositifs de pilotage***

Le pilotage du Programme se fera sous l'autorité directe du Gouverneur de Province qui lui imprimera la dynamique d'ensemble en vue de l'atteinte de ses objectifs, ainsi que la coordination, sa mise en œuvre selon le timing fixé. Il sera secondé dans sa tâche par le Vice-Gouverneur et les Ministres provinciaux ainsi que les animateurs des Entités Territoriales Décentralisées (ETD).

La mise en œuvre opérationnelle du Programme en termes d'exécution incombera aux Ministres provinciaux qui mobiliseront les services attitrés de leurs secteurs respectifs.

Le Ministre ayant le Plan dans ses attributions assurera la coordination technique de la mise en œuvre du Programme en étroite collaboration avec les Ministres sectoriels et les partenaires au développement.

Le Ministre ayant le Budget dans ses attributions assurera la programmation et l'exécution budgétaire des actions retenues dans le Programme quinquennal en collaboration avec les Ministres sectoriels.

Le Ministre ayant les Finances dans ses attributions assurera la bonne exécution financière du Programme et la mobilisation des ressources internes et externes pour sa mise en œuvre. Il veillera, dans l'exécution de ce programme, à ne pas perturber la stabilité du cadre macroéconomique. Il collaborera avec les partenaires au développement pour la mobilisation des ressources externes.



### ***0.5.2. Dispositifs de financement***

Le Gouvernement provincial va s'employer à tout mettre en œuvre pour la mobilisation conséquente et maximale des ressources provinciales nécessaires au financement de son Programme. Ces ressources proviendront de plusieurs axes, notamment :

- Les ressources propres : elles sont constituées des impôts, taxes, redevances, droits provinciaux et locaux ainsi que des recettes de participation perçues par la Régie Provinciale des Recettes de la Tshopo ;
- Les ressources provenant des recettes à caractère national : elles sont constituées de 40% de la part des recettes à caractère national perçues par la Province au titre de :
  - Recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participation ;
  - Recettes des douanes et accises ;
  - Recettes provenant des impôts recouvrés sur les grandes entreprises pétrolières, minières, forestières et autres, ainsi que les autres impôts pouvant être perçus à leur lieu d'exploitation ;
  - Le versement de la Caisse nationale de péréquation dans le cadre du financement des projets et programmes d'investissement public.
- Les ressources exceptionnelles : elles sont constituées des emprunts intérieurs pour financer les investissements, les dons et legs dans les conditions fixées par la loi ;
- Les ressources provenant du Partenariat Public-Privé : elles sont composées des revenus issus de la participation de la Province dans les Sociétés de production, des royalties obtenus dans le cadre des concessions et contrats d'exploitation dans les secteurs des mines, des hydrocarbures, des forêts et de l'industrie, des contrats de gestion d'un service public, des contrats d'occupation des concessions et domaines publics, etc.

### ***0.5.3. Dispositifs de suivi et évaluation***

L'exécution du Programme fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation réguliers à intervalles mensuel, trimestriel, semestriel et annuel. Cette disposition permettra le recadrage à mi-parcours des actions à mener et de certaines activités de mise en œuvre du Programme. Sur base des indicateurs qualitatifs et quantitatifs, une matrice de rapportage (dans le cadre de suivi-évaluation) de performance sera mise à la disposition de chaque ministère sectoriel pour un suivi efficace.

Ainsi, le Gouverneur de Province créera et présidera une Cellule Provinciale de Pilotage du Programme (CPPP) composée du Vice-Gouverneur et des Ministres ayant spécifiquement les Finances, le Plan, le Budget dans leurs attributions pour faire mensuellement le point sur l'état d'exécution du Programme, en lever les contraintes ainsi que prendre des mesures correctives d'ajustement si nécessaire. Le Ministre ayant le Plan dans ses attributions en sera le Secrétaire-Rapporteur.

### ***0.5.4. Stratégies de mise en œuvre du Programme***

Comme nous l'avons dit précédemment, le présent Programme se mettra en exécution sur base de la Gestion Axée sur les Résultats (**GAR**), du Partenariat Public-Privé (**PPP**) et des mécanismes rigoureux de suivi et évaluation.

#### **0.5.4.1. La Gestion Axée sur les Résultats (GAR)**

Cette approche managériale est un processus de planification stratégique et opérationnelle afin de s'assurer de la pertinence des programmes et projets et de l'atteinte des objectifs en insistant sur le processus de suivi-évaluation. Ainsi, cette approche se matérialise par la conception du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (**CDMT**) et du Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (**CDS-MT**).

#### ***0.5.4.2. Le Partenariat Public-Privé (PPP)***

Cette stratégie de mise en œuvre de l'action permettra au Gouvernement Provincial d'ouvrir les horizons de partenariat vers le secteur privé.

Ainsi, outre les partenaires traditionnels publics au développement, le Gouvernement provincial s'appuiera sur les investissements privés dans un partenariat participatif et productif.

#### ***0.5.4.3. Les mécanismes rigoureux de suivi-évaluation***

Notre Programme d'action ainsi que les différents Plans d'Actions Prioritaires (PAP) qui en découleront répondent à la logique SMART : S = spécifique, M = mesurable, A = acceptable (atteignable), R = réalisable et T = temporel (limité dans le temps).

Sur base de cette logique, nous veillerons à mettre en action les mécanismes ci-après de suivi-évaluation s'intégrant à la GAR :

- Collecte rigoureuse, fréquente et analyse systématique des informations liées aux actions du programme ;
- Mesurage de taux d'exécution budgétaire et de taux d'exécution physique des activités institutionnelles et des projets programmés ;
- Usage de plusieurs types d'évaluation, notamment des évaluations *ex ante*, des évaluations intermédiaires ou à mi-parcours et finales. Les évaluations d'impact, les évaluations sur des thèmes spécifiques ainsi que l'évaluation *ex post* ne seront pas oubliées.

Un canevas de suivi sectoriel de l'exécution des actions du programme sera mis à disposition à l'intention de tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre du Programme.

## ***PILIER I : GOUVERNANCE, RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT, SECURITE, JUSTICE ET DROITS HUMAINS.***

### ***I.1. ETAT DES LIEUX***

#### ***I.1.1. Politique***

Le climat de paix et de cohabitation pacifique remarquable dans la Province de la Tshopo constitue sa force d'attraction et ses meilleurs atouts politiques et sécuritaires. En effet, nonobstant sa diversité culturelle, la Tshopo ne connaît pas de conflits interethniques ouverts.

Gardant en mémoire de manière indélébile les affres des années 60 avec les différents événements malheureux de 1960 à 1964 qui ont décapité l'intelligentsia locale de la Province, les générations entières de la Tshopo ont très longtemps considéré la politique comme une activité à haut risque.

C'est au mérite des efforts louables des acquis de l'ouverture politique observée actuellement et de la démocratie instaurée par le truchement du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, que la population de la Tshopo reprend de plus en plus le goût de faire la politique.

Dans la Province de la Tshopo, le multipartisme et le débat politique sont effectifs et la liberté d'opinion ne souffre d'aucune restriction. Néanmoins, il s'observe une faible participation de la femme dans la vie politique.

#### ***I.1.2. Sécurité***

La Province de la Tshopo a hérité de la défunte Province Orientale une multiplicité de barrières pour des fins des tracasseries militaires, policières et administratives qui impactent négativement la libre circulation des personnes et de leurs biens.

Elle connaît des poches de tensions instrumentalisées par les groupes armés pilotés par Luc Putulu Yabili dans le Territoire de Bafwasende et Thoms Basela Mesandu

dans ceux d'Ubundu et d'Opala, qui perturbent la sécurité des habitants et le fonctionnement de ces entités.

Outre ces poches de tension, la Province de la Tshopo subit des menaces sérieuses d'incursions des administrations ainsi que de la Police et des FARDC dans ses limites avec les Provinces voisines, notamment avec la Province du Haut-Uélé, dans le Secteur de Bemili au Territoire de Bafwasende, avec Lubero au Nord-Kivu dans le secteur d'Opienge en Territoire de Bafwasende, avec le Maniema dans le Secteur de Bakumu-Obiatuku, en Territoire d'Ubundu, avec la Mongala dans le Secteur de Yalimbongo, en Territoire de Basoko.

Par ailleurs, il faille relever certains conflits de limites entre les Territoires et Entités de la Province de la Tshopo.

La récurrente situation des démobilisés dont la réinsertion n'a pas été achevée et qui continuent à squatter certains immeubles et lieux dans la Ville de Kisangani, constitue un cas important d'insécurité.

L'on peut citer quelques faits caractéristiques qui nuisent à la sécurité de la population de la Province de la Tshopo :

- L'afflux des personnes inconnues en provenance de territoires de BENI et Lubero ;
- Le faible déploiement de la police de proximité ;
- La multiplicité des services publics dans les Ports et Beachs, ainsi qu'à l'Aéroport international de Bangboka ;
- La réapparition du banditisme et de la criminalité urbaine dans la Ville de Kisangani et ses environs ;
- L'existence de plusieurs associations des jeunes non structurées ;
- La prolifération des maisons de gardiennage non en règle avec les lois en la matière ;
- La récurrence des actes de vandalisme et de délinquance au stade Lumumba à la suite de l'esprit antisportif de certains supporteurs ;

- La consommation abusive des boissons alcoolisées à forte dose et des drogues

### ***1.1.3. Administration Publique***

Le secteur de l'Administration connaît d'énormes problèmes qui minent son développement, parmi lesquels figurent notamment :

- Le déficit de formation et de recyclage des agents publics ;
- Le déficit des outils informatiques ;
- L'impunité, les interférences de la politique dans l'administration, le clientélisme, le favoritisme, etc. ;
- Le vieillissement du personnel administratif ;
- L'application mitigée des dispositions des statuts en matière de mécanisation, de promotion, des mesures disciplinaires et de retraite ;
- Le non-respect du Statut du Personnel de carrière des services publics de l'Etat, des règlements administratifs et du Code de conduite de l'Agent public de l'Etat ;
- La mauvaise gestion des conflits de succession du pouvoir coutumier ;
- L'inexistence et l'inefficacité des organes de contrôle des Entités Territoriales Décentralisées (léthargie ou sous-utilisations des Inspecteurs territoriaux) ;
- L'opacité dans la gestion des ressources locales et autres fonds alloués aux Entités Territoriales Décentralisées ;
- L'absence des programmes de développement à la base ;
- La carence de la documentation, des archives et textes légaux au niveau des Entités Territoriales Décentralisées et tous les services publics ;
- L'insuffisance et la vétusté des infrastructures de base des services étatiques ;
- L'envahissement de certains édifices publics par des constructions anarchiques dans la Ville de Kisangani ;
- L'aliénation des engins roulants et autres biens mobiliers et immobiliers de l'Etat affectés pour l'usage administratif ;

- L'insuffisance tant en quantité qu'en qualité des agents affectés aux services de l'Etat au niveau des Entités Territoriales Décentralisées ;
- Le manque de budget approprié pour la sensibilisation et la vulgarisation du processus de la décentralisation ;
- L'usurpation du pouvoir coutumier par certains Chefs des secteurs.

#### ***1.1.4. Justice et Droits Humains***

En abordant le secteur de la Justice et des Droits Humains il y a lieu de relever le constat ci-après :

##### ***1.1.4.1. Justice***

- L'infrastructure immobilière abritant les différents services de l'administration judiciaire provinciale est dans un état de vétusté très avancé ;
- Le manque criant de la logistique requise pour la bonne administration de la Justice ;
- Les ressources humaines indispensables pour un rendement meilleur font également défaut, car pour la plupart les membres du personnel sont soit Nouvelles Unités, soit non-qualifiés dans les différents postes ; ils sont surtout vieillissants et éligibles à la retraite ;
- La lenteur administrative et le manque de partialité dans les décisions judiciaires dominent le fonctionnement de la Justice en Province de la Tshopo ;
- Le faible déploiement de tribunaux de paix ;
- La faible prise en charge de pensionnaires de maisons d'arrêt et prisons ;
- Le faible approvisionnement en produits pharmaceutiques des officines des Centres de Santé des détenus ;
- L'évasion à répétition des détenus et des condamnés à la prison centrale de Kisangani ;
- La partialité de certains magistrats dans l'exercice de leurs fonctions ;

- La cohabitation difficile entre les détenus civils et militaires.

#### ***1.1.4.2. Droits humains***

- La Division des droits humains et la Commission Nationale des Droits de l'homme en Province fonctionnent sans structures immobilières propres ;
- Les établissements pénitentiaires encore existants dans la Province de la Tshopo sont en nombre insuffisant et vétustes. A titre illustratif, pour toute la Province de la Tshopo, il n'y a que trois prisons dont deux prisons opérationnelles, celles de Kisangani et d'Osio. Celle de Bafwasende étant inopérationnelle ;
- La capacité d'accueil des Etablissements pénitentiaires ne répond plus au besoin fortement exprimé ;
- Le recours à la justice populaire ;
- Le non-respect du délai légal dans les procédures judiciaires, ce qui entraîne la promiscuité dans les maisons d'arrêt et les prisons ;
- L'interférence des services spécialisés dans les infractions de droit commun.

#### ***1.1.5. Affaires foncières***

- Le désordre constaté dans l'Administration foncière est à la base de beaucoup de conflits pendants devant les Cours et Tribunaux lequel, si l'on n'y prend garde, risqueraient de créer des foyers de tensions et de violences entre les villages, communautés, voire entre les ethnies ;
- La multiplicité des lotissements anarchiques, désordonnés et illégaux dans la Province de la Tshopo ;
- L'abondance des litiges dans le secteur des Affaires Foncières dans la Province de la Tshopo ;
- La non-urbanisation et le non-lotissement de la Ville de Yangambi, les chefs-lieux des Territoires devenus communes rurales ainsi que certaines grandes agglomérations de la Province ;
- La violation des obligations par des concessionnaires vis-à-vis de l'Etat ;



- La violation des procédures dans l'attribution et l'acquisition des concessions foncières ;
- L'insuffisance des agents qualifiés (géomètres, topographes et arpenteurs) ;
- La concentration de l'Administration foncière de la Province de la Tshopo à Kisangani ;
- Le manque de lotissement moderne sur toute l'étendue de la Province de la Tshopo.

## ***1.2. OBJECTIFS***

### ***1.2.1. Politique***

- Améliorer la collaboration interministérielle ;
- Encourager la promotion de la consommation de la main d'œuvre locale disponible de la Province par les secteurs publics et privés ;
- Poursuivre la mise en œuvre de la Décentralisation et renforcer les capacités techniques, administratives et opérationnelles des Entités Territoriales Décentralisées ;
- Promouvoir les bonnes relations interprovinciales avec les provinces limitrophes à la Province de la Tshopo ;
- Mettre un terme aux conflits coutumiers existants et régulariser la situation juridique des Chefs de groupement ;
- Améliorer la gouvernance au sein du Gouvernement provincial et des services publics déconcentrés ;
- Maintenir les échanges fructueux et permanents entre le Gouvernement provincial et l'Assemblée provinciale ;
- Mobiliser les citoyens à participer au fonctionnement des institutions politiques ;

### ***1.2.2. Sécurité***

- Garantir la sécurité et la circulation des personnes et de leurs biens sur toute l'étendue de la Province ;

- Consolider le socle «ordre public, sécurité, Autorité de l'Etat et Gouvernance publique satisfaisante», condition d'une conduite efficace des actions de développement de la Province et de l'atteinte des résultats dans tous les secteurs ;
- Maintenir, restaurer et consolider la paix à travers toute la Province ;
- Développer les valeurs et mécanismes susceptibles de promouvoir l'unité provinciale, la nouvelle citoyenneté et de consolider la paix et la sécurité.

### ***1.2.3 Administration Publique***

L'objectif global poursuivi dans le secteur de l'Administration Publique en général est de contribuer à l'amélioration de l'administration de la Fonction Publique, de la promotion du Travail et Prévoyance sociale pour l'ensemble de la Province de la Tshopo à l'horizon 2021. Ainsi, les objectifs spécifiques qui procèdent de l'objectif global ci-haut sont entre autres :

- Créer un cadre provincial intersectoriel où les problèmes relatifs à la promotion de l'Administration Publique, du Travail et de la Prévoyance sociale seront régulièrement discutés ;
- Entretenir un bon partenariat entre le secteur public et privé auprès des décideurs et employeurs pour promouvoir l'administration publique, le travail et prévoyance sociale ;
- S'impliquer en amont comme en aval dans tout processus de recrutement, d'emplois et de paie des agents et fonctionnaires de tous les secteurs ;
- Promouvoir la bonne conduite des agents publics de l'Etat et la conscience professionnelle ;
- Disponibiliser et mettre à jour une base de données provinciale de différentes catégories du personnel ;
- Assurer la coordination des activités planifiées par le comité provincial de concertations des problèmes relatifs à la promotion de la Fonction publique, travail et prévoyance sociale;

- Maîtriser et suivre les différents régimes de gestion du personnel au sein des services publics ;
- Assurer le plaidoyer permanent sur la promotion d'une bonne administration du personnel du Travail et de la Prévoyance sociale ;
- Assurer régulièrement le suivi et l'évaluation de proximité de l'ensemble des activités planifiées relatives aux attributions ;
- Publier les résultats, sous forme des rapports mensuels, des revues trimestrielles ou bilan annuel au niveau du Gouvernement Provincial ;
- Régler les conflits des limites entre les Territoires et Entités.

#### ***1.2.4. Justice et Droits Humains***

- Améliorer l'accès de la population à une Justice équitable ;
- *Garantir les libertés fondamentales et d'opinion à la population.*

#### ***1.2.5. Affaires Foncières***

- Promouvoir la bonne gouvernance foncière sur toute l'étendue de la Province de la Tshopo ;
- Rationnaliser la gestion des espaces de terre et lutter contre les antivaleurs dans le secteur foncier ;
- Créer de nouvelles Circonscriptions foncières dans tous les Territoires de la Province de la Tshopo ;
- Lotir la nouvelle Ville de Yangambi, les Chefs-lieux des Territoires, devenus des Communes rurales ainsi que certaines grandes agglomérations sur toute l'étendue de la Province ;

### ***1.3.RESULTATS ATTENDUS :***

#### ***1.3.1. Politique :***

- La collaboration interministérielle améliorée ;
- La promotion de la consommation de la main d'œuvre locale disponible de la Province par les secteurs publics et privés encouragée ;

- La mise en œuvre de la Décentralisation et renforcer les capacités techniques, administratives et opérationnelles des Entités Territoriales Décentralisées assurée ;
- Les bonnes relations interprovinciales avec les provinces limitrophes à la Province de la Tshopo promues ;
- Les conflits coutumiers existants résolus et la situation juridique des Chefs de groupement régularisée ;
- La gouvernance au sein du Gouvernement provincial et des services publics déconcentrés améliorée ;
- Les échanges fructueux et permanents entre le Gouvernement provincial et l'Assemblée provinciale maintenus ;
- Les citoyens mobilisés à participer au fonctionnement des institutions politiques.

### ***1.3.2. Sécurité :***

- La sécurité et la circulation des personnes et de leurs biens sur toute l'étendue de la Province garanties ;
- Le socle «ordre public, sécurité, Autorité de l'Etat et Gouvernance publique satisfaisante», condition d'une conduite efficace des actions de développement de la Province et de l'atteinte des résultats dans tous les secteurs, consolidé ;
- Les valeurs et mécanismes susceptibles de promouvoir l'unité provinciale, la nouvelle citoyenneté et de consolider la paix et la sécurité développées ;
- La paix à travers toute la Province maintenue, restaurée et consolidée.

### ***1.3.3. Administration Publique :***

- Le cadre provincial intersectoriel au sein duquel les problèmes relatifs à la promotion de l'Administration Publique, du Travail et de la Prévoyance sociale seront régulièrement discutés créé ;

- Le partenariat entre le secteur public et privé auprès des décideurs et employeurs pour promouvoir l'administration publique, le travail et prévoyance sociale entretenu ;
- Le Gouvernement provincial impliqué en amont comme en aval dans tout processus de recrutement, d'emplois et de paie des agents et fonctionnaires de tous les secteurs ;
- La bonne conduite des agents publics de l'Etat et la conscience professionnelle promue ;
- Une base de données provinciale de différentes catégories du personnel des services publics rendue disponible et mise à jour ;
- La coordination des activités planifiées par le Comité provincial des concertations des problèmes relatifs à la promotion de la Fonction publique, du Travail et de la Prévoyance sociale assurée;
- Les différents régimes de gestion du personnel au sein des secteurs des services publics maîtrisés et suivis ;
- Le plaidoyer permanent sur la promotion d'une bonne administration du personnel, du Travail et de la Prévoyance sociale assuré;
- Le suivi et l'évaluation de proximité de l'ensemble des activités planifiées relatives aux attributions régulièrement assurés;
- Les résultats sous forme des rapports mensuels, des revues trimestrielles ou bilan annuel au niveau du Gouvernement Provincial publiés ;
- Les conflits des limites entre les Territoires et Entités réglés.

#### ***1.3.4. Justice et Droits Humains***

- L'accès de la population à une Justice équitable assuré ;
- Les libertés fondamentales et d'opinion à la population garanties.

#### ***1.3.5. Affaires Foncières***

- La bonne gouvernance foncière sur toute l'étendue de la Province de la Tshopo promue ;

- La gestion des espaces de terre et lutter contre les antivaleurs dans le secteur foncier rationalisée ;
- De nouvelles Circonscriptions foncières dans tous les Territoires de la Province de la Tshopo créées;
- La nouvelle Ville de Yangambi, les Chefs-lieux des Territoires devenus des Communes rurales ainsi que certaines grandes agglomérations sur toute l'étendue de la Province lotis.

#### ***1.4. ACTIONS A MENER***

Au regard des problèmes soulevés ci-dessus, les dispositions suivantes constituent notre cheval de bataille. Il s'agit entre autres de :

##### ***1.4.1. Politique***

- Restaurer l'Autorité de l'Etat sur toute l'étendue de la Province de la Tshopo ;
- Consolider le processus de la décentralisation ;
- S'approprier la réforme de l'Administration publique pour réussir la mise en place d'une Fonction Publique provinciale efficace;
- Renforcer et systématiser l'itinérance politique et administrative ;
- Organiser et déployer la police de proximité pour une couverture sécuritaire efficiente et le maintien de l'ordre public sur l'ensemble de la Province ;
- Encourager la participation active de la femme à la vie politique.
- Organiser les rencontres, les réunions, les tournées de prise de contact avec les responsables des secteurs publics et privés de l'ensemble de la Province afin de mettre à jour un Etat des lieux de la Province ;
- Répertoire tous les secteurs d'activités œuvrant sur l'ensemble de la Province de la Tshopo ;

- Encourager et privilégier l'équilibre de toutes les entités de la Tshopo dans la gestion de la chose publique provinciale en tenant compte du Genre, de la personne vivant avec handicap et des Personnes Vivant avec le VIH/SIDA (PVV);
- Construire un leadership politique des filles et fils de la Tshopo tant à l'échiquier provincial que national ;
- Promouvoir la démocratie et les libertés politiques ainsi que la formation politique de la population de la Tshopo ;
- S'investir dans le règlement des conflits de limites entre la Province de la Tshopo et les Provinces limitrophes à travers la Coopération interprovinciale ;
- Régler les conflits des limites entre les Territoires et Entités de la Province ;
- Renforcer la collaboration entre les deux institutions politiques provinciales par le biais des échanges d'informations ;
- Envisager une diplomatie provinciale agissante pour résoudre le problème de divers ordres avec les autres provinces ;
- Renforcer l'échange des expériences sur la gestion de la chose publique avec les autres provinces.

#### ***1.4.2. Sécurité***

- Poursuivre le démantèlement de toutes les barrières érigées illégalement dans les différents axes routiers et fluviaux de la province ;
- Lutter contre l'immigration clandestine en Province de la Tshopo ;
- Eradiquer tous les autres groupes armés dans les territoires de Bafwasende, Opala et Ubundu ; spécialement la lutte contre les phénomènes Luc Putulu Yabili et Thoms Basela Mesandu ;
- Lutter contre le braconnage dans tous les Territoires de la Province de la Tshopo ;
- Encadrer les démobilisés pour empêcher leur reconstitution en groupes nuisibles ;
- Sécuriser les aires protégées en Province de la Tshopo ;

- Organiser et déployer la Police de proximité pour une couverture sécuritaire efficace et le maintien de l'ordre public sur l'ensemble de la Province ;
- Appliquer scrupuleusement la loi déterminant les services habilités à œuvrer aux Ports et Aéroports ;
- Envisager la lutte contre le banditisme et la criminalité urbaine à Kisangani et ses environs ;
- Structurer les Associations des Jeunes à travers la Province ;
- Identifier et régulariser la situation administrative des services de gardiennage ;
- Sensibiliser les supporteurs au fair-play et renforcer la couverture sécuritaire lors des rencontres sportives ;
- Regrouper transitoirement les démobilisés en vue de l'achèvement de leur réinsertion.

#### ***1.4.3. Administration publique***

- Renforcer les capacités du personnel des Services publics de l'Etat et de celui des services spécialisés ;
- Identifier dans une base des données provinciale tout personnel actif et passif employé dans tous les secteurs de l'administration publique ;
- Disposer et tenir à jour, en collaboration avec les services techniques, une base de données provinciale répartie selon les catégories suivantes :
  - ✓ Les nouvelles unités : primées et non primées;
  - ✓ Les matriculés : mécanisés et non mécanisés;
  - ✓ Les matriculés non mécanisés : primés et non primés;
  - ✓ Les sans-emplois répartis par domaine de compétence, avec une identification régulière chaque année afin de maîtriser l'évolution de leur effectif au moins pour ceux qui ont choisi d'habiter et travailler en Province de la Tshopo ;



- Assurer la coordination des activités planifiées par le comité provincial des concertations des problèmes relatifs à la promotion de la fonction publique, travail et prévoyance sociale ;
- Participer directement ou indirectement par délégation de ses conseillers ou services techniques (ONEM, Division de la Fonction publique, Inspection de travail,...) à tout processus de recrutement et emploi dont la mise en œuvre aura lieu sur l'étendue de la Province de la Tshopo ;
- Veiller aux différents régimes de gestion du personnel au sein des secteurs respectifs ;
- Promouvoir une bonne Administration du Personnel ;
- Mettre à contribution le Corps des Inspecteurs Territoriaux dans le contrôle de gestion des entités territoriales décentralisées conformément à la loi ;
- Doter les services publics de la documentation et des textes légaux pour leur fonctionnement efficient ;
- Réhabiliter et/ou construire les infrastructures de base en faveur des services publics ;
- Récupérer les engins roulants ainsi que les biens mobiliers et immobiliers affectés pour l'usage administratif, aliénés et spoliés ;
- Interdire formellement aux Chefs de Secteurs le port des insignes ancestraux distinctifs du pouvoir coutumier, conformément à la Loi N°15/015 du 25 août 2015 fixant le Statut des Chefs coutumiers ;
- Veiller au respect du Statut du personnel de carrière des Services Publics de l'Etat ;
- Instaurer une Administration et une Fonction publiques apolitiques, efficaces et professionnelles par un recrutement local transparent et méritoire ;
- Faire le plaidoyer auprès des instances supérieures à la nomination, comme Magistrats, des jeunes Licenciés en Droit afin de couvrir la carence constatée ;

- Faciliter l'installation des Fonctionnaires affectés dans les milieux ruraux de la Province de la Tshopo ;
- Mettre en application les dispositions relatives à la création de la Fonction Publique provinciale et locale ;
- Renforcer les capacités techniques, managériales et logistiques de la Territoriale ;
- Renforcer les capacités des Chefs coutumiers en management de la chose publique ;
- Promouvoir les formations spécialisées au profit des agents des services publics de l'Etat et de ceux de la Province.

#### ***1.4.4. Justice et droits humains***

- Lutter contre la corruption et promouvoir la « tolérance zéro » contre les antivaleurs ;
- Promouvoir la bonne gouvernance judiciaire qui a comme socle la bonne administration de la Justice à travers le respect des délais de délibéré et de détention ;
- Faire accélérer le traitement des dossiers judiciaires en cours d'instructions préjuridictionnelle et juridictionnelle ;
- Faciliter le transfèrement des détenus condamnés à de fortes peines au Camp de détention d'Osio ;
- Construire des Palais de justice, des Prisons et réhabiliter ceux qui sont en état de délabrement avancé avec le concours des partenaires internationaux (MONUSCO, PNUD et autres) ;
- Poursuivre le réaménagement des prisons de Kisangani et d'Osio afin d'améliorer les conditions d'hébergement des détenus et renforcer la sécurité desdites maisons d'incarcération ;
- Envisager la mise en activité de la Prison de Bafwasende ;
- Entamer les études pour la délocalisation, à moyen terme, de la Prison centrale de Kisangani ;

- Mobiliser les fonds pour la construction d'une prison à Yangambi et des cachots dans les Territoires de la Province de la Tshopo ;
- Continuer l'aménagement et la construction des pavillons au sein des prisons de Kisangani et d'Osio pour séparer les détenus civils et militaires;
- Maintenir, améliorer et étendre à d'autres Prisons de la Province, la prise en charge en vivres et non-vivres des détenus de la Prison Centrale de Kisangani ;
- Réhabiliter les bâtiments de l'Etat dans la Ville de Kisangani devant abriter décentement les Divisions provinciales des Droits Humains et de la Justice ;
- Doter la Commission Nationale des Droits de l'homme d'un bâtiment propre ;
- Appuyer et participer à l'installation des Tribunaux de Paix dans les chefs-lieux des Territoires en vue de résorber les violations des droits humains constatées à travers la Province;
- Intensifier l'itinérance des Autorités Judiciaires, laquelle sera relayée par celles des Territoires ;
- Construire une prison dans chaque Territoire de la Province ;
- Assurer une forte sensibilisation contre la justice populaire et envisager des mesures draconiennes contre leurs auteurs ;
- Définir le *job description* de chaque service spécialisé afin d'éviter des interférences intempestives dans la gestion des infractions de droit commun.

#### ***1.4.5. Affaires Foncières***

- Envisager la destruction de toutes les constructions anarchiques dans les domaines public et privé de l'Etat sur toute l'étendue de la Province de la Tshopo;
- Redynamiser le guichet unique des Affaires foncières pour la numérisation du cadastre foncier et la sécurisation des titres ;
- Sensibiliser la population à la nécessité de la conversion des titres de propriété foncière sur toute l'étendue de la Province de la Tshopo ;

- Renforcer les capacités techniques, managériales et institutionnelles de services des Affaires foncières ;
- Urbaniser les nouvelles villes et les nouveaux chefs-lieux des communes rurales ;
- Recenser toutes les concessions agricoles et toutes les anciennes plantations actives et celles abandonnées ;
- Faire respecter la loi foncière dans la procédure d'attribution, d'acquisition et de délivrance des titres de propriété ;
- Mettre en place une Administration foncière modernisée dont l'objectif est de rendre rationnelle la gestion de nos espaces de terre et la politique d'extension de nouvelles villes par le projet d'urbanisation des contrées loties et à lotir ;
- Créer un cadre de concertation de tous les Ministères et Services concernés par les constructions anarchiques, la spoliation des terrains et des immeubles de l'Etat ;
- Lutter contre les constructions anarchiques dans les domaines public et privé de l'Etat sur toute l'étendue de la Province de la Tshopo ;
- Sensibiliser la population sur les conséquences des constructions anarchiques ;
- Exiger aux concessionnaires d'honorer leurs obligations contractuelles vis-à-vis de l'Etat ;
- Suspendre tout lotissement illégal ;
- Renforcer la capacité des agents en fonction et recruter les nouveaux agents suivant les critères de compétence et de méritocratie ;
- Rapprocher les Autorités foncières de leurs ressorts de travail et plaider pour la création de nouvelles Circonscriptions foncières dans tous les Territoires de la Province de la Tshopo ;
- Procéder au lotissement de la Ville de Yangambi, des Chefs-lieux des Territoires et de grandes agglomérations sur toute l'étendue de la Province de la Tshopo.

## **PILIER II. ECONOMIE, COMMERCE ET FINANCES**

### **II.1. ETATS DES LIEUX**

#### ***II.1.1. Economie***

- L'inexistence d'un cadre stratégique fédérateur pour le développement de la Province ;
- La non-optimalisation des facteurs de production ;
- La forte présence du secteur informel avec 71,9% de sous-emplois ;
- L'insertion massive des enfants de 10 à 14 ans dans le marché de l'emploi ;
- La montée du taux de chômage essentiellement parmi les jeunes et le faible revenu des ménages ;
- Le taux généralement élevé des femmes dans les activités informelles prenant en charge leurs ménages ;
- La non-actualisation de la grille des prix ;
- L'instabilité du taux de change du Franc congolais ;
- Le déficit de suivi dans l'application des mesures prises en matière économique et financière.

#### ***II.1.2. Commerce***

- La vétusté du marché central de Kisangani et l'absence des marchés et grands centres commerciaux dans les chefs-lieux des Territoires ;
- Le mauvais état des routes de desserte agricole ne favorisant pas les échanges aisés entre les centres de productions et ceux de consommation ;
- Le non dragage et le non balisage du fleuve Congo et certains de ses affluents ;
- La vétusté du chemin de fer Kisangani-Ubundu et la carence de Locomotives pouvant faciliter les trafics entre la Province de la Tshopo, celle du Maniema et les autres Provinces issues de l'ancienne Katanga ;
- L'absence des structures de microcrédits et de financement des Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat ;

- Le non accompagnement institutionnel des Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat ;
- Le délabrement de certaines routes nationales reliant la Province de la Tshopo aux provinces voisines ;
- L'existence des tracasseries administratives et policières ne favorisant pas l'exercice du petit commerce à l'intérieur de la Province et décourageant les échanges entre la Province de la Tshopo et les Provinces limitrophes.

### **II.1.3. Finances**

- Le faible solde des finances publiques de la Province Orientale à la veille de la remise et reprise. Par exemple, pour toute la Province Orientale, le solde était de **CDF 852.050.035,66** (*Francs Congolais Huit cent cinquante-deux millions cinquante mille trente-cinq point soixante et six*) qui doit en principe être réparti aux quatre nouvelles Provinces issues du démembrement de la Province Orientale.

Néanmoins, nous pouvons faire remarquer que le solde global en actif disponible dans les divers comptes ouverts dans l'espace Tshopo était de **CDF 552.924.406,66** (*Francs congolais Cinq cent cinquante-deux millions neuf cent vingt-quatre mille quatre cent et six point soixante-six*).

Pour un passif global, présenté par le Gouvernement de la Province Orientale lors de la remise et reprise, de **CDF 7.143.092.437,89** (*Francs congolais Sept milliards cent quarante-trois millions nonante-deux mille quatre cent trente-sept point quatre-vingt-neuf*) et **4.439.615,44 US\$** (*Quatre millions quatre cent trente-neuf mille six cent quinze point quarante-quatre*).

*Notons que* de ces montants globaux, la Province de la Tshopo devra acquérir **28%** (vingt-huit pourcents) de l'actif comme du passif conformément à la décision de la Commission de découpage de la Province Orientale ;

- L'inexistence des comptes bancaires pré-ouverts au profit de la Province de la Tshopo par les autorités de la Province Orientale ;

- Le retard dans l'application des résolutions de la 4<sup>ième</sup> Conférence des Gouverneurs tenue à Lubumbashi du 13 au 19 juin 2016 relatives à la rétrocession.

## **II.2. OBJECTIFS**

### ***II.2.1. Economie***

- Améliorer le climat des affaires ;
- Promouvoir l'industrie dans la Province de la Tshopo ;
- Renforcer les capacités des opérateurs économiques ;
- Obtenir des participations de la Province au sein des entreprises d'économie mixte et/ou des sociétés anonymes ;
- Mettre en place le cadre stratégique fédérateur pour le développement de la Province ;
- Optimiser les facteurs de production ;
- Identifier et inciter les opérateurs économiques du secteur informel à formaliser leurs activités ;
- Lutter contre le travail des mineurs d'âge ;
- Créer les emplois en faveur des jeunes ;
- Formaliser les activités économiques des femmes ;
- Actualiser régulièrement la grille des prix ;
- Lutter contre le marché parallèle d'échange ;
- Assurer le suivi dans l'application des mesures prises en matière économique et financière.

### ***II.2.2. Commerce***

- Intégrer la Province de la Tshopo aux échanges commerciaux interprovinciaux ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat privé ;
- Redynamiser le secteur informel afin de renforcer sa contribution au développement économique et social ;

- Garantir l'accessibilité de la population aux produits de première nécessité et manufacturés à des prix non spéculatifs ;
- Réhabiliter le marché central de Kisangani et créer les centres commerciaux dans les chefs-lieux des Territoires ;
- Réhabiliter les routes de desserte agricole pour favoriser les échanges entre les centres de production et ceux de consommation ;
- Draguer et baliser le fleuve Congo et ses affluents ;
- Réhabiliter le chemin de fer Kisangani-Ubundu et acquérir les locomotives pour faciliter les trafics entre la Province de la Tshopo, celle du Maniema et les autres Provinces issues de l'ancienne Katanga ;
- Favoriser l'implantation des structures de microcrédits et de financement des Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat ;
- Accompagner institutionnellement les Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat ;
- Réhabiliter les routes nationales reliant la Province de la Tshopo aux provinces voisines ;
- Lutter contre les tracasseries administratives et policières en vue de favoriser l'exercice du petit commerce à l'intérieur de la Province et les échanges entre la Province de la Tshopo et les Provinces limitrophes.

### ***II.2.3. Finances***

- Appliquer une politique budgétaire et financière axée sur les résultats ;
- Assurer la transparence et la traçabilité du circuit de perception des recettes et de la chaîne des dépenses de la Province ;
- Lutter contre le coulage des recettes publiques de la Province ;
- Maximiser les recettes locales de la Province ;
- Gérer de manière transparente et rationnelle les finances de la Province ;
- Assurer le contrôle administratif permanent des finances de la Province ;
- Renforcer le guichet unique de la Province ;
- Sécuriser les imprimés de valeur ;



- Maintenir les contacts avec le Gouvernement central pour le décaissement de frais de la rétrocession et les investissements de grands travaux.

## **II.3. RESULTATS ATTENDUS**

### ***II.3.1. Economie***

- Le climat des affaires assaini et amélioré;
- L'industrie dans la Province de la Tshopo promue ;
- Les capacités des opérateurs économiques renforcées;
- Les participations de la Province au sein des entreprises d'économie mixte et/ou des sociétés anonymes réalisées ;
- Le cadre stratégique fédérateur pour le développement de la Province mis en place ;
- Les facteurs de production optimisés ;
- Les opérateurs économiques du secteur informel identifiés et encadrés ;
- Le travail des mineurs d'âge banni ;
- Les emplois en faveur des jeunes créés ;
- Les activités économiques des femmes formalisées ;
- La grille des prix régulièrement actualisée ;
- Le marché parallèle d'échange réglementé ;
- Le suivi dans l'application des mesures prises en matière économique et financière assuré ;
- Les activités du secteur informel formalisées et la chambre de métiers de l'artisanat créée ;
- Le Fonds d'appui au développement du secteur économique créé ;
- Les programmes de formation conçus, produits et exécutés ;
- Les nouvelles institutions mises en place et les édits réformateurs votés et promulgués ;
- Les séminaires de sensibilisation organisés ;
- Les unités de production existantes redynamisées ;
- Le guichet unique de création des entreprises installé ;
- Les Bureaux d'Etudes de projets et microprojets installés ;

- Le Fonds de participations provinciales mis en place ;
- Les participations de la Province au sein des entreprises d'économie mixte et/ou des sociétés anonymes obtenues.

### ***II.3.2. Commerce***

- La Province de la Tshopo intégrée aux échanges commerciaux interprovinciaux ;
- L'entrepreneuriat privé promu ;
- Le secteur informel afin de renforcer sa contribution au développement économique et social redynamisé ;
- L'accessibilité de la population aux produits de première nécessité et manufacturés à des prix non spéculatifs garantie ;
- Le marché central de Kisangani réhabilité et les centres commerciaux dans les chefs-lieux des Territoires créés ;
- Les routes de desserte agricole réhabilitées pour favoriser les échanges entre les centres de production et ceux de consommation;
- Le fleuve Congo et ses affluents dragués et balisés ;
- Le chemin de fer Kisangani-Ubundu réhabilité et les locomotives acquises pour faciliter les trafics entre la Province de la Tshopo, celle du Maniema et les autres Provinces issues de l'ancienne Katanga ;
- Les structures de microcrédits et de financement des Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat implantées ;
- Les Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat encadrées ;
- Les routes nationales reliant la Province de la Tshopo aux provinces voisines réhabilitées ;
- Les tracasseries administratives et policières dans le secteur du petit commerce combattues ;
- Les statistiques des opérateurs du secteur Import, Export et Transit maîtrisées ;
- L'accessibilité de la population aux produits de première nécessité et manufacturés à des prix non spéculatifs garantie ;

- Les transactions commerciales internes facilitées ;
- Les politiques interprovinciales harmonisées ;
- La Province de la Tshopo intégrée aux échanges commerciaux interprovinciaux ;

### ***II.3.3. Finances***

- La politique budgétaire et financière axée sur les résultats appliquée ;
- La transparence et la traçabilité du circuit de perception des recettes et de la chaîne des dépenses de la Province assurées ;
- Le coulage des recettes publiques de la Province enrayé ;
- Les recettes locales de la Province maximisées ;
- Les finances de la Province gérées de manière transparente et rationnelle ;
- Le contrôle administratif permanent des finances de la Province assuré ;
- Le guichet unique de la Province renforcé ;
- Les imprimés de valeur sécurisés ;
- Les contacts avec le Gouvernement central maintenus pour le décaissement de fonds de la rétrocession et les investissements de grands travaux.
- La Province dotée des ressources susceptibles de couvrir ses dépenses ;
- Le circuit des recettes informatisé et l'assiette fiscale maîtrisée ;
- Les assujettis sensibilisés et informés ;
- Le répertoire des assujettis tenu à jour ;
- Les assignations atteintes ;
- Les imprimés de valeur sécurisés ;
- Les services du contrôle budgétaire et de préparation et suivi du budget ainsi que de la reddition des comptes créés ;
- Les Cellules de passation des marchés publics au sein de l'Administration des Ministères provinciaux mises en place ;
- L'Inspection des finances de la province créée et organisée ;
- L'Antenne de l'Autorité de régulation des marchés publics installée ;
- Les engagements et nouveaux protocoles signés ;
- Le guichet unique de recettes renforcé.

## II.4. ACTIONS A MENER

### II.4.1. Economie

Il s'agit de la mise en place de la Gouvernance économique, une attitude qui concrétise la dynamique de l'économie provinciale au service de la population et/ou du social. Elle regroupe les activités que le leadership provincial estime prioritaires d'entreprendre en vue de la production des biens publics et sociaux pour favoriser l'accès de la population aux services sociaux de base.

Ainsi donc, le Gouvernement provincial met un accent particulier sur les axes ci-après :

- Organiser les foires et salons de l'entrepreneuriat privé ;
- Réhabiliter le marché central de Kisangani et créer les centres commerciaux dans les chefs-lieux des Territoires ;
- Réhabiliter les routes de desserte agricole pour favoriser les échanges entre les centres de production et ceux de consommation;
- Draguer et baliser le fleuve Congo et ses affluents ;
- Réhabiliter le chemin de fer Kisangani-Ubundu et acquérir les locomotives pour faciliter les trafics entre la Province de la Tshopo, celle du Maniema et les autres Provinces issues de l'ancienne Katanga ;
- Inciter l'implantation des structures de microcrédits et de financement des Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat;
- Former et encadrer les opérateurs des Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat ;
- Réhabiliter les routes nationales reliant la Province de la Tshopo aux provinces voisines ;
- Organiser les campagnes de sensibilisation contre les tracasseries administratives et policières dans le secteur du petit commerce et sanctionner les agents coupables ;
- Organiser la collecte, le traitement et l'actualisation de statistiques des opérateurs du secteur de l'Import et Export et de Transit ;

- Veiller au respect de la grille des prix de produits de première nécessité et manufacturés ;
- Mettre en place des politiques incitatives de commerce dans la Province de la Tshopo ;
- Maintenir les contacts d'harmonisation des politiques interprovinciales en matière économique ;
- Renforcer les échanges commerciaux interprovinciaux ;
- Créer les conditions propices à l'amélioration du climat des affaires ;
- Attirer les opérateurs économiques industriels et protéger l'industrie locale;
- Organiser des ateliers de formation et de renforcement de capacités des opérateurs économiques ;
- Créer et organiser le cadre stratégique fédérateur de développement de la Province de la Tshopo;
- Renforcer les facteurs de production par la mécanisation agricole, l'électrification des milieux ruraux, le recyclage du personnel;
- Recenser et encadrer les opérateurs économiques du secteur informel ;
- Poursuivre les employeurs des mineurs d'âge ;
- Recruter les jeunes pour les travaux de réhabilitation de routes et les autres travaux publics ;
- Inciter les femmes à créer des coopératives;
- Suivre régulièrement l'actualisation de la grille des prix;
- Faire respecter la loi sur les opérations de change ;
- Faire observer l'application des mesures économiques et financières ;
- Encadrer les opérateurs du secteur informel et créer la chambre de métiers de l'artisanat;
- Alimenter le Fonds d'appui au développement du secteur économique et des Petites et Moyennes Entreprises et Artisanat ;
- Former les opérateurs économiques aux bonnes pratiques managériales et de gestion ;
- Initier des projets d'édits réformateurs dans le secteur économique ;

- Organiser de campagnes radiotélévisées et de diners d'affaires de sensibilisation ;
- Organiser une conférence économique pour la redynamisation des unités de production existantes et la relance économique dans la Province de la Tshopo ;
- Promouvoir le guichet unique de création des entreprises ;
- Créer et inciter l'implantation des Bureaux d'Etudes de projets et microprojets dans le secteur économique ;
- Mettre en place le Fonds de participations provinciales ;
- Renforcer la Gouvernance économique ;
- Améliorer le climat des affaires et la mobilisation des ressources à travers les investissements ;
- Créer un cadre permanent de concertation avec les opérateurs économiques et industriels ;
- Formaliser le secteur informel ;
- Créer les zones franches économiques et industrielles;
- Créer le port sec pour le stockage des produits pétroliers ;
- Elaborer le Programme provincial stratégique de développement 2017-2021 ;
- Redynamiser la cellule provinciale du cadrage macro-économique ;
- Appuyer et encourager le déploiement des institutions bancaires au niveau territorial et local ;
- Institutionnaliser les matinées fiscales en vue notamment de la promotion du civisme fiscal ;
- Sécuriser les investissements étrangers ;
- Stabiliser les prix et veiller au contrôle de qualité des marchandises ;
- Obtenir l'exonération sur l'importation des véhicules utilitaires et des bus avec une durée limitée ;
- Promouvoir l'accès des populations aux circuits bancaires ;
- Assurer et réorganiser les services de vente des produits pétroliers ;
- Constituer des réserves monétaires pour l'obtention des participations ;

### ***II.4.2. Commerce***

- Organiser et structurer les chambres consulaires et de commerce ;
- Créer les chambres de commerce avec les provinces voisines dans le cadre de la coopération interprovinciale et avec certains pays ;
- Créer les Institutions de Micro finance pour un accès aux microcrédits ;
- Veiller à la mise en œuvre de la réglementation sur l'exercice de petit commerce en Province de la Tshopo ;

### ***II.4.3. Finances publiques***

Il s'agit de la Gouvernance des Finances Publiques qui concerne la gestion de financement de tout le programme d'actions de la Province. Par ce fait, des efforts substantiels doivent être fournis en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires pour atteindre les objectifs spécifiques contenus dans le programme d'actions de la Province. Ces résultats sont consécutifs à plusieurs stratégies de mobilisation des ressources financières, à savoir :

- Prôner et appliquer la politique budgétaire et financière axée sur les résultats appliquée ;
- Assurer la bonne gouvernance financière pour la transparence et la traçabilité du circuit de perception des recettes et de la chaîne des dépenses de la Province ;
- Sanctionner et poursuivre les auteurs du coulage des recettes publiques de la Province;
- Faire respecter les lois et textes réglementaires en matière des finances publiques de la Province;
- Constituer le Corps de contrôleurs des finances de la Province ;
- Recruter selon les normes un imprimeur pour sécuriser les imprimés de valeur ;
- Maintenir les contacts avec le Gouvernement central pour le décaissement de fonds de la rétrocession et les investissements de grands travaux.

- Mobiliser et maximiser les recettes pour la couverture de dépenses de la Province ;
- Informatiser et numériser le circuit des recettes pour la maîtrise de l'assiette fiscale ;
- Organiser les ateliers et campagnes de sensibilisation des assujettis ;
- Constituer et mettre à jour Le répertoire des assujettis ;
- Inciter les services d'assiette à atteindre les assignations;
- Sécuriser les imprimés de valeur;
- Créer les services du contrôle, de préparation et de suivi budgétaire ainsi que ceux de la reddition des comptes;
- Créer l'Inspection des finances de la province et recruter le personnel ;
- Créer les Antennes et cellules de régulation et de passation des marchés publics;
- Signer les engagements et les protocoles de financement avec les bailleurs de fonds ;
- Doter le guichet unique de recettes des moyens pour son fonctionnement ;
- Implanter et informatiser la chaîne des dépenses et des recettes au niveau de tous les centres d'ordonnancement ;
- Créer les trois Directions (Trésor, Budget et Paie) de la Province de la Tshopo ;
- Matérialiser la bancarisation des circuits des Finances publiques de la province à travers le déploiement de la CADECO/Tshopo dans tous les territoires ;
- Instruire les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) sur l'ouverture des comptes bancaires pour leur trésorerie ;
- Organiser la formation et l'encadrement des agents des Finances, du Budget et de la Régie financière provinciale ;
- Elaborer les budgets de développement pour la Province et les ETD ;
- Installer une Imprimerie moderne pour sécuriser les imprimés de valeur ;
- Inscire le Parc Agro-industriel de Lotokila dans le Portefeuille de la Province de la Tshopo et faire le plaidoyer sa concrétisation ;



- Promouvoir une fiscalité incitative ;
- Promouvoir la collaboration entre les services fiscaux et ceux des Affaires foncières, du Cadastre et de l'Habitat ;
- Instaurer le système des assignations et promouvoir la cotation des agents ;
- Supprimer l'imposition forfaitaire dans le secteur foncier ;
- Réhabiliter le système des pénalités fiscales ;
- Recycler régulièrement les agents de la Régie Provinciale des Recettes de la Tshopo et ceux de l'Administration publique ;
- Vendre l'image financière de la Province vis-à-vis des partenaires et des opérateurs économiques et industriels.
- Organiser de rencontres d'harmonisation et de concertation sur la fiscalité entre la Province de la Tshopo et les Provinces voisines.

## **PILIER III : INFRASTRUCTURES, TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT**

### **III.1. ETATS DES LIEUX**

#### *III.1.1. Infrastructures*

##### *❖ Bâtiments publics et résidences des fonctions*

Les Bâtiments publics dont la Province de la Tshopo a hérité de la Province Orientale démembrée se trouvent dans un état de vétusté assez sévère. En effet, il sied de reconnaître l'état de délabrement très prononcé des Bâtiments publics et résidences de fonction du Gouverneur et Vice-Gouverneur ainsi que de celles de certains Hauts Fonctionnaires de l'Etat (Maire de la Ville, Chefs de Division, etc.) à Kisangani, aux chefs-lieux des Territoires et autres cités. A côté de cette vétusté déplorable, il convient de stigmatiser l'absence ou l'abandon de certains bâtiments devant abriter des services vitaux de l'Etat aussi bien dans le chef-lieu de la Province que dans les territoires qui la composent.

La restitution du bâtiment de la Mairie a été saluée par toutes les couches de la population de la ville de Kisangani, en particulier, et celles de la Province de la Tshopo, en général. Par contre, l'état de vétusté très avancé de l'immeuble abritant jadis le Gouvernement de la Province n'a pas permis au Commissariat Spécial de s'y installer. Cette situation a conduit à la location d'un bâtiment privé qui avait logé provisoirement le Commissariat Spécial et qui loge actuellement le Cabinet du Gouverneur de Province.

##### *❖ Réseaux Routiers*

La Province de la Tshopo a démarré avec un réseau routier caractérisé par une forte dégradation de ses routes urbaines, de desserte agricole, d'intérêts secondaires et des routes provinciales prioritaires. Il convient de louer l'effort du Gouvernement central pour le maintien dans un état assez bon des 1.083 Km des routes nationales.

Pour mieux appréhender cette situation, voici à titre illustratif un condensé de la situation actuelle des routes de notre Province :

- **Routes nationales (1083 Km)**
  - RN3, état moyen, « Kisangani-Lemetha au Maniema » : 175 Km ;
  - RN4, bon état, « Kisangani-Madula-Bafwasende- Rivière Avakubi (limite avec l'Ituri) » : 330 Km ;
  - RN4, bon état, « Kisangani-Banalia-Rivière Tele (limite avec le Bas-Uélé) : 237 Km ;
  - RN7, état moyen, « Kisangani-Opala (Limite avec la Province de l'Equateur) » : 365 Km.
- **Routes Provinciales Prioritaires (1.112 Km)**
  - R.P.P.408, état moyen, « Kisangani-Isangi » : 135 Km ;
  - R.P.P.410, bon état, « Kisangani-Ubundu » : 125 Km ;
  - R.P.P.401, mauvais état, « Isangi-Ligasa-Yaboseo» : 78 Km ;
  - R.P.P.401, mauvais état, « Yahuma-Simba » : 84 Km ;
  - R.P.P.401, mauvais état, « Mosite-Bumba-Losuna-Lingoso » : 46 Km ;
  - R.P.P.401, mauvais état, « Mosite-Lobolo-Yahuma » : 77 Km ;
  - R.P.P.405, mauvais état, « Basoko-Moenge (Rivière Itimbiri, Limite avec l'Equateur)» : 233 Km ;
  - R.P.P.405, mauvais état, « Singa-Lokutu-Mosite » : 40 Km.
- **Routes d'intérêts secondaires (1.034 Km), toutes en mauvais état :**
  - R.P.S.404, « Luwele-Kirundu» : 65 Km ;
  - R.P.S.406, « Basoko-Bobati-Mongandjo" : 108 Km ;
  - R.P.S.407, "Weko-Yambelo(Bengamisa)" : 81 Km ;
  - R.P.S.411, « Ubundu-Kirundu » : 65 Km ;
  - R.P.S.411, «Penetungu-Ubundu »: 55 Km.
- **Routes de desserte agricole (environ 3.890 Km), toutes en très mauvais état ;**
- **Routes urbaines : La Voirie urbaine** du chef-lieu de notre province de la TSHOPO est *scandaleusement* désastreuse. En effet, l'asphalte de principales avenues des Communes de Lubunga, de la Makiso, de la Tshopo et de Mangobo est complètement détruit.

Il convient, par ailleurs, de louer l'implication personnelle du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE, dans l'asphaltage moderne qui fait miroiter aujourd'hui la principale avenue de la Commune de Kabondo.

### ***III.1.2. Travaux Publics***

L'exécution des travaux publics dans la Province de la Tshopo est confrontée à des difficultés de divers ordres:

- La carence des matériaux de construction de bonne qualité ;
- La centrale d'enrobées neuve inopérante et le coût très élevé d'asphaltage. En effet, la Province de la Tshopo dispose d'une importante machine de production d'enrobées pouvant faciliter l'asphaltage de toute la voirie urbaine de son Chef-lieu. Pourtant, cet outil vital de reconstruction a été cannibalisé et abandonné à son triste sort ;
- Le manque de Petites et Moyennes entreprises bien équipées de construction ou production des matériaux de construction ;
- L'inaccessibilité du Territoire de Yahuma.

### ***III.1.3. Transport***

Le secteur de transport dans la Province de la Tshopo est, à ce jour, caractérisé par une inadéquation majeure entre l'offre et la demande. En effet, c'est à peine que des particuliers tentent, sans réel succès, de résorber le déficit structurel de ce secteur vital qui devrait assurer la meilleure circulation des biens et des personnes sur toute l'étendue du territoire provincial et national.

Ce secteur souffre de certaines faiblesses étayées ci- après :

- L'absence et/ou carence des entreprises devant assurer dans les meilleures conditions le transport en commun ;
- Le non-respect de la réglementation et des normes par les transporteurs (routiers, fluviaux, ...) ;

- Les tracasseries intempestives des services publics de l'Etat sur des opérateurs du secteur de transport ;
- La vétusté des infrastructures ferroviaires, à savoir : locomotives, rails ;
- L'abandon et la spoliation des terrains de la SNCC.

#### ***III.1.4. Urbanisme***

La Province de la Tshopo, en général, et, particulièrement, la ville de Kisangani, est en proie à des difficultés majeures concernant l'application de la loi en matière de l'urbanisme.

Ces faiblesses ou difficultés sont perceptibles dans :

- La prolifération des constructions anarchiques ;
- L'inexistence des décharges publiques. ;
- La nécessité de bien réglementer des autorisations de bâtir et la dotation des imprimés ;
- La profanation systématique des cimetières publics dans la ville de Kisangani.

#### ***III.1.5. Habitat***

Le secteur de l'Habitat dans la Province de la Tshopo n'est pas épargné par certaines faiblesses que nous citons :

- Diverses spoliations des terrains du domaine public de l'Etat. Parmi ces cas, nous citons, à titre d'exemple, le cas du terrain des TP spolié et occupé sans titre ni droit par des tiers ;
- L'inaccessibilité de certains quartiers à cause des constructions anarchiques ;
- L'insuffisance des OPJ à compétence restreinte dans le secteur ;
- La mise en location de certaines villas de l'Etat réhabilitées au mépris des dispositions légales et réglementaires ;
- La spoliation du site de 300 logements sociaux dans la commune de Kisangani ;

- La carence du modèle de contrat de bail conforme aux standards provinciaux ne permettant pas l'enregistrement desdits contrats ;
- L'absence des signaux routiers, des dénominations d'artères, ponts, routes, etc. sur toute l'étendue de la province à l'exception de la RN4 vers l'Ituri.

## **III.2. OBJECTIFS**

### ***III.2.1. Infrastructures***

- Réhabiliter et construire les bâtiments publics de l'Etat ;
- Assurer la circulation aisée des véhicules et des personnes sur toute l'étendue de la Province ;
- Maintenir en bon état les routes d'intérêt provincial et la voirie de Kisangani ;
- Assurer la modernisation de l'Aéroport de Bangboka et de pistes d'atterrissage dans la Province de la Tshopo ;
- Maintenir en bon état les routes de desserte agricole.

### ***III.2.2. Travaux publics***

- Installer les usines de fabrication des matériaux de construction (briqueterie, tuilerie, bétonnière, etc.) ;
- S'impliquer dans les travaux d'entretien et de réhabilitation des routes et voiries urbaines d'intérêt national et provincial ;
- Organiser la gouvernance du secteur des travaux publics ;
- Doter la Province de la Tshopo d'un Plan Directeur d'Aménagement du territoire incluant les villes et entités rurales ;
- Réhabiliter l'usine d'enrobées de la ville de Kisangani.

### ***III.2.3. Transport***

- Assurer la circulation aisée des systèmes de réseau multimodal en Province ;
- Relancer le transport ferroviaire.

### ***III.2.4. Urbanisme***

- Lutter contre la prolifération des constructions anarchiques ;

- Créer les décharges publiques. ;
- Réglementer des autorisations de bâtir et la dotation des imprimés ;
- Lutter contre la profanation systématique des cimetières publics dans la ville de Kisangani.

### ***III.2.5. Habitat***

- Appuyer le lotissement et la construction des logements sociaux modernes en Province de la Tshopo ;
- Promouvoir la politique des logements sociaux en Province de la Tshopo ;
- Promouvoir l'Habitat moderne en milieu rural ;

## **III.3. RESULTATS ATTENDUS**

### ***III.3.1. Infrastructures***

- Les bâtiments publics de l'Etat réhabilités et construits;
- La circulation aisée des véhicules et des personnes sur toute l'étendue de la Province assurée ;
- Les routes d'intérêt provincial et la voirie de Kisangani maintenues en bon état;
- La modernisation de l'Aéroport de Bangboka et de pistes d'atterrissage dans la Province de la Tshopo assurée ;
- Les routes de desserte agricole maintenues en bon état.

### ***III.3.2. Travaux publics***

- Les Comités locaux d'entretien des routes créés et mis en place ;
- Les ouvrages de soutènement des routes construits ;
- La Direction d'études et planification organisée ;
- La Direction Provinciale de grands travaux créée et organisée ;
- L'usine d'enrobées de la ville de Kisangani réhabilitée ;
- Les usines de production des matériaux de construction installées ;

### ***III.3.3. Transport***

- Le Plan de numérotation et d'immatriculation des moyens de transports en commun élaborés ;
- Les Bus et minibus acquis ;
- Le Chantier naval de l'Office des routes renforcé et les entreprises de construction d'embarcations modernes créées ;
- Le chemin de fer Kisangani-Ubundu réhabilité et les locomotives acquises ;
- L'Aéroport de Bangboka modernisé et rendu au standard international ;
- Le contrôle technique des véhicules et autres engins systématisé ;
- Mise à niveau des intervenants routiers assurée ;
- La circulation des moyens de transport contrôlée et régulée ;
- Les pistes territoriales d'atterrissage rendues opérationnelles ;
- Les Barrières de pluie sur les routes d'intérêt national et provincial maintenues et renforcées ;
- Les Balances de réglementation de tonnage installées ;
- Les Routes construites et entretenues ;

### ***III.3.4. Urbanisme***

- Le Plan Directeur d'Aménagement du Territoire de la Province de la Tshopo élaboré ;
- Les Schémas Directeurs d'urbanisation de la ville de Kisangani et des Territoires élaborés ;
- Les lotissements pour les logements sociaux modernes en Province de la Tshopo appuyés ;
- Les sites des décharges publiques choisis et rendus disponibles ;
- Les nouvelles et anciennes avenues et rues assainies et rouvertes ;
- Les lotissements et matériaux locaux rendus disponibles ;

### ***III.3.5. Habitat***

- Les organisations paysannes appuyées et structurées ;
- Les Parkings publics et gares aménagés ;



- Les logements sociaux modernes construits sur une période de 5 ans;
- Le Plan Directeur d'entretien des voies de desserte agricole élaboré ;
- Les Brigades d'encadrement formées ;

### **III.4. ACTIONS A MENER**

#### ***III.4.1. Infrastructures***

- Réhabiliter et achever la construction, selon le cas, des bâtiments publics et résidences officielles. Spécifiquement, et de manière urgente, la réhabilitation et la modernisation du bâtiment du Gouvernorat de Province ainsi que l'achèvement de la construction de l'Hôtel du Gouvernement ;
- Construire et réhabiliter des résidences des autorités administratives et des bâtiments administratifs dans les 7 Territoires et les 60 Secteurs et Chefferies ;
- Réhabiliter et maintenir des routes, ponts et bacs de la Province;
- Construire et ouvrir les routes qui relient les chefs-lieux des territoires entre eux et à la ville de Kisangani, chef-lieu de la Province de la Tshopo ;
- Mettre en place des dispositions permanentes en vue d'assurer un entretien régulier des routes ;
- Poursuivre des travaux de curage et drainage de grands collecteurs de la Ville de Kisangani ;
- Démarrer urgemment les travaux d'assainissement, de reprofilage, de traitement des points à temps, des bourbiers et de chargement de tous les tronçons en terre.

#### ***III.4.2. Travaux Publics***

- Doter la Province de la Tshopo d'une Cimenterie, d'une briqueterie et d'une tuilerie (moderne), etc. ;
- Réparer urgemment la Centrale d'enrobées de l'Office des routes et assurer la promotion ou l'installation de nouvelles Unités capables d'assurer l'asphaltage ;

- Promouvoir la création des Petites et Moyennes Entreprises intervenant dans le secteur de construction ou de production des matériaux de construction ;
- Prioriser les chefs-lieux de Territoires totalement désenclavés comme Yahuma lors des programmations des travaux de réhabilitation à effectuer ;
- Ouvrir et réhabiliter la Route de Yahuma en construisant les 2 ponts de Lokombe et Loleka ;
- Doter urgemment la ville de Kisangani d'une Brigade des Sapeurs-pompiers et des camions anti-incendie et autres équipements de lutte contre d'éventuels incendies.

### ***III.4.3. Transport***

- Créer une entreprise publique provinciale de transport en commun ;
- Faire le plaidoyer auprès du Gouvernement central pour l'acheminement de 5 locomotives pour la Province de la Tshopo ;
- Promouvoir le balisage et le dragage du tronçon fluvial de la Province de la Tshopo et le balisage de la rivière Lomami dans son tronçon Isangi-Opala ;
- Identifier et baliser les tronçons navigables des autres rivières de la Province de la Tshopo ;
- Créer une société de transport fluvial ;
- Réglementer et normaliser la construction de petits bateaux à fond plat et des baleinières ;
- Respecter des normes et conditions de navigabilité.

### ***III.4.4. Urbanisme***

- Identifier et rouvrir certaines rues pour les rendre accessibles ;
- Créer de nouvelles communes dans la ville de Kisangani ;
- Simplifier et moderniser la procédure d'obtention du permis de construire ;
- Engager la débaptisation et la rebaptisation des rues, ronds-points, carrefours et sites de la Province ;
- Gérer et réglementer le processus d'octroi de permis de bâtir dans la province de la Tshopo ;

- Poursuivre et sanctionner les auteurs de profanation de cimetières et de spoliation de sites touristiques et autres patrimoines des domaines public et privé de l'Etat ;
- Créer des décharges publiques.

#### ***III.4.5. Habitat***

- Former les OPJ avec l'aide des experts de la Justice ;
- Annuler tous les contrats éternant la loi foncière, la sécurité et obtenus par la spoliation des terrains publics et ceux des services publics ;
- Promouvoir le modèle des contrats de bail et construire la Base des données d'enregistrement des contrats de bail dans chaque commune ;
- Promouvoir le marquage des rues, ponts, ports, routes, points kilométriques (PK) et villages ainsi que la numérotation des parcelles ;
- Actualiser le répertoire des maisons de l'Etat dans la Province de la Tshopo ;
- Fermer le cimetière dit de « Bambou palace » dans la Commune de la Makiso et acquérir des espaces propices pour l'ouverture des cimetières modernes et urbanisés.

## **PILIER IV : MEDIAS, POSTE, TELEPHONES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (PTNTIC)**

### **IV.1. ETAT DES LIEUX**

Le développement de cet important secteur est buté à certaines difficultés qui doivent impérativement trouver des solutions rapides afin d'éviter que la Province de la Tshopo ne sombre dans un chaos sans précédent face aux exigences de la Révolution de la modernité chèrement défendues par le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Joseph KABILA KABANGE.

Ces difficultés sont principalement axées sur :

- Le non-respect de la loi portant organisation et fonctionnement de la Presse par les promoteurs des organes de Presse dans la Province de la Tshopo ;
- Le non-respect de la législation dans l'installation des organes de Presse ;
- La carence en personnel dans la Division Provinciale de la Communication et des Médias ;
- La faible couverture par les Médias publics de l'ensemble de la Province ;
- La non-existence des cahiers de charge et des dossiers en règle de certains médias privés ;
- Le non-paiement des redevances et taxes par les promoteurs des radios et chaînes de télévision privées ;
- L'absence d'une prime institutionnelle au profit de la Division Provinciale de la Communication et des Médias ;
- Le manque de contrôle de conformité et d'implantation des services de Communication et des Médias dans les territoires par le Chef de Division ;
- Le manque d'imprimeries modernes pouvant faciliter l'émergence de la presse écrite dans la Province de la Tshopo ;

- Le non-respect de l'éthique et déontologie par certains professionnels des Médias ;
- L'absence de formation du personnel des médias publics pour s'adapter à la mutation de l'analogique vers la Télévision Numérique Terrestre ;
- La dissimulation des publicités par les organes de Presse ;
- L'absence des Agences de Presse dans la Province de la Tshopo ;
- L'insuffisance des activités de PT-NTIC sur toute l'étendue de la Province de la Tshopo ;
- La mauvaise gestion et l'occupation anarchique de l'Hôtel de Poste et des postes municipales et territoriales de la Province de la Tshopo ;
- L'occupation illégale et la mise en location de la Résidence de fonction du Chef de Division de PT-NTIC ;
- La mauvaise qualité de desserte des services de la téléphonie cellulaire ;
- La spoliation des patrimoines de PT-NTIC dans la Province de la Tshopo ;
- La non-mécanisation des agents et cadres de PT-NTIC, seul le Chef de Division est mécanisé et payé dans la Province de la Tshopo;
- L'insuffisance des Pourvoyeurs d'Internet dans la Province de la Tshopo ;
- Le non raccordement de la Province à la fibre optique ;
- L'absence des chèques postaux dans les territoires de la Province de la Tshopo ;
- La non-activation des actes générateurs des recettes.
- L'état de dégradation avancé de l'Hôtel de Poste de la ville de Kisangani et des bureaux des Services postaux d'autres entités;
- La qualité insatisfaisante de la communication téléphonique ;
- La fébrilité de la redynamisation des activités postales ;
- La non-application des mesures qui donnent à la SCPT le monopole des expéditions des colis de 0 à 2 kg ;
- L'inefficacité du réseau informatique et de nouvelles technologies de l'information ;
- Les coupures intempestives de l'énergie électrique sur la ligne qui alimente la RENATELSAT.

## **IV.2. OBJECTIFS**

- Faire respecter la loi n° 95-002 du 22 juin 1996 portant organisation et fonctionnement de la Presse en République Démocratique du Congo (RDC) sur toute l'étendue de la Province de la Tshopo ;
- Promouvoir les activités des Médias dans la Province de la Tshopo ;
- Promouvoir les activités de PT-NTIC sur toute l'étendue de la Province de la Tshopo ;
- Redorer l'image de la Grand-Poste de Kisangani ;
- Récupérer les biens spoliés de PT-NTIC dans la Province de la Tshopo ;

## **IV.3. RESULTATS ATTENDUS**

- La loi n° 95-002 du 22 juin 1996 portant organisation et fonctionnement de la Presse en RDC appliquée sur toute l'étendue de la Province de la Tshopo;
- Les activités des Médias promues sur toute l'étendue de la Province de la Tshopo ;
- Les organes de Presse œuvrant dans la Province de la Tshopo identifiés et répertoriés ;
- Les organes de Presse sensibilisés pour le paiement des redevances et taxes de l'Etat ;
- Les séminaires de formation et de renforcement des capacités des professionnels des Médias organisés ;
- La Grand-Poste de Kisangani est réhabilitée et les postes municipales et territoriales sont restituées aux services de PT-NTIC ;
- La restitution de la maison de fonction au Chef de Division de PT-NTIC ;
- L'amélioration de la qualité de desserte des services de la téléphonie cellulaire ;
- Les Inspecteurs sont formés et le monopole des expéditions des colis de 0 à 2 Kg est reconnu à la SCPT ;
- Les patrimoines spoliés de PT-NTIC sont récupérés ;

- Les agents et cadres de PT-NTIC dans la Province de la Tshopo sont mécanisés ;
- Les nouveaux Internet Providers sont installés dans la Province de la Tshopo ;
- La Ville de Kisangani est connectée à la fibre optique ;
- Les chèques postaux sont lancés par la SCPT dans les territoires de la Province de la Tshopo ;
- Les actes générateurs des recettes en souffrance sont activés.

#### **IV.4. ACTIONS A MENER**

- Répertorier et inspecter les organes de la Presse de la Province de la Tshopo ;
- Faire appliquer la loi n° 95-002 du 22 juin 1996 portant organisation et fonctionnement de la Presse en République Démocratique du Congo (RDC) ;
- Appuyer la Division Provinciale de la Communication et des Médias par l'octroi d'une prime institutionnelle à l'instar de la RTNC ;
- Soutenir le Chef de Division de la Communication et des Médias pour l'itinérance dans les Territoires de la Province de la Tshopo ;
- Exiger et faire respecter le cahier des charges des médias privés ;
- Appuyer la Station Provinciale de la RTNC en équipements modernes pour une couverture maximale de l'ensemble de la Province de la Tshopo ;
- Inciter et encourager l'implantation des imprimeries modernes dans la Province de la Tshopo ;
- Sensibiliser les promoteurs des organes de Presse pour payer les redevances et les taxes de l'Etat ;
- Encourager l'implantation progressive des radios communautaires dans chaque Territoire et dans les grandes Agglomérations ;
- Organiser des séminaires de formation et de renforcement des capacités à l'intention des professionnels des Médias ;
- Renforcer l'Observatoire et le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel ;

- Encourager la création des Agences de Presse dans la Province de la Tshopo ;
- Réhabiliter urgemment l'Hôtel de Poste de Kisangani et la restitution des postes municipales et territoriales ;
- Interpeller les opérateurs de la téléphonie cellulaire sur l'amélioration de la qualité et de la desserte de leurs services ;
- Faire le plaidoyer auprès du Gouvernement central pour la connexion de Kisangani à la fibre optique ;
- Inciter et faciliter l'installation de nouveaux Pourvoyeurs d'Internet en Province de la Tshopo ;
- Susciter les activités de PT-NTIC sur toute l'étendue de la Province de la Tshopo ;
- Réhabiliter et restaurer urgemment la Grand-Poste de Kisangani ainsi que les postes municipales et territoriales de PT-NTIC;
- Restituer la maison de fonction de PT-NTIC au Chef de Division provinciale de PT-NTIC ;
- Former et déployer des inspecteurs pour maintenir le respect de la loi qui impose le monopole des expéditions des colis de 0 à 2 Kg à la Société Congolaise de Postes et Télécommunications ;
- Récupérer et protéger tous les patrimoines de PT-NTIC spoliés dans la Province de la Tshopo ;
- Plaider pour la mécanisation des agents et cadres de PT-NTIC dans la Province de la Tshopo ;
- Assister la SCPT à lancer les chèques postaux dans les Territoires de la Province de la Tshopo ;
- Activer les actes générateurs des recettes en souffrance.





## **V.1. ETAT DES LIEUX**

### ***V.1.1. Energie***

La situation énergétique de la Province de la Tshopo demeure précaire dans la mesure où la fourniture aussi bien en énergie électrique qu'en eau potable est totalement insuffisante par rapport aux besoins de la population. Aussi convient-il de souligner l'inadéquation entre la qualité des services et le coût de facturation.

Cette précarité est perceptible par les principaux faits ci – après :

- La faible électrification de la Province de la Tshopo ;
- La faible desserte de la Province de la Tshopo en eau potable ;
- La carence généralisée de l'énergie électrique : Besoins estimés (35 MW, puissance nominale 19,65 MW et puissance moyenne disponible 14 MW) ;
- Le déficit en fourniture de l'éclairage public dans la ville de Kisangani ;
- L'inexistence de l'électrification dans les milieux périurbains et ruraux ;
- L'inaccessibilité de plusieurs ménages de la ville de Kisangani à l'eau potable.

### ***V.1.2. Hydrocarbures***

La ville de Kisangani, qui fut jadis victime des théâtres de pénuries des produits pétroliers, a salué avec allégresse la naissance de multiples stations-services qui ont mis fin aux bousculades et querelles observées devant les différentes stations-services. Ce constat dénote cependant une prolifération de nouveaux intervenants dans le secteur et nous interpelle à y accorder une attention particulière en vue d'une meilleure régulation des activités de cet important secteur vital de la survie économique de la Province de la Tshopo dont les faiblesses suivantes se font déjà observer :

- Le non-respect de la législation sur le transport et le stockage des produits pétroliers dans la Province de la Tshopo ;
- La construction de plusieurs stations-services au mépris du suivi technique préalable des services publics en la matière ;
- La difficulté de faire respecter la loi sur les prix des produits pétroliers ;

- Le manque des camions anti-incendie pouvant intervenir en cas de besoin.

### **V.1.3. Mines**

- L'obsolescence du cadre légal et réglementaire en matière de la commercialisation des minerais créant beaucoup d'irrégularités dans le domaine de l'exploitation minière ;
- L'éloignement de l'Administration minière des zones d'exploitation minière ;
- La baisse de la production minière artisanale :
- La supervision insuffisante du flux des substances minérales, de la production à la commercialisation ;
- L'inefficacité de l'organisation du système de commercialisation et d'exportation des substances minérales ;
- L'inefficacité de l'application des droits et taxes sur les transactions des substances minérales ;
- Le manque de contrôle du circuit bancaire de transfert d'argent destiné à l'achat et à l'exportation des substances minérales par les opérateurs miniers ;
- L'absence de l'exploitation minière industrielle dans la Province de la Tshopo ;
- La présence des expatriés en situation irrégulière dans les Foyers Miniers ;
- L'ignorance et la non-application des textes légaux réglementant l'exploitation minière artisanale ;
- Le manque de validation des sites miniers ;
- L'absence des études de prospection minière ;
- L'absence des projets miniers ;
- Le non encadrement des exploitants miniers artisanaux ;
- L'absence des concessions minières et celles des carrières au profit de la Province ;

- Le manque d'ouverture des zones à l'exploitation artisanale en vue de déterminer les superficies exploitables par le Service de Cadastre Minier Provincial ;
- L'absence d'exploitation industrielle dans le secteur de mines dans la Province de la Tshopo ;
- L'utilisation d'outils de travail inappropriés ;
- L'insuffisance des comptoirs agréés des minerais ;
- L'absence des centres de négoce des minerais ;
- La prolifération des foyers miniers illégaux ;
- L'insuffisance des coopératives minières dans la Province de la Tshopo.
- Les irrégularités dans le domaine d'exploitation forestière et minière ;
- L'insécurité et les tracasseries dans les sites d'exploitation minière artisanale ;
- La présence des femmes enceintes et des enfants mineurs dans les sites miniers ;
- L'absence d'une cartographie actualisée de sites miniers et d'un répertoire actualisé des sites touristiques ;
- L'absence des études de prospection et cartographie minières ;
- L'insécurité et tracasserie dans les sites d'exploitation minière et artisanale;
- La fraude et les sorties clandestines des produits miniers de la Province de la Tshopo vers le Bas-Uélé, le Haut-Uélé, l'Ituri, le Maniema et le Nord-Kivu ;
- Le désordre dans le circuit de commercialisation des produits d'exploitation minière artisanale ;
- La multiplicité des dragues à godet automatiques (dites dragues robot) dans les Territoires de Bafwasende et de Banalia ayant un impact négatif important sur l'écosystème des rivières ;
- Le non encadrement des exploitants miniers artisanaux ;
- Absence d'une cartographie minière actualisée de la Province de la Tshopo.

#### **V.1.4. Industrie**

- La faillite et la fermeture des industries de la Province de la Tshopo (cas de l'Unibra, de la Sorgerie, de la Sucrière de Lotokila, Penaco, etc.) ;
- L'absence de l'énergie électrique susceptible de favoriser l'implantation des industries ;
- Le non aboutissement de certains projets industriels (cas de la Cimenterie de la Province Orientale, CIPOR et Oriental Iron Company, ORICO, pour l'exploitation du fer de Banalia, etc.) ;
- L'obsolescence des équipements de production industrielle (cas de la Sotexki, Les Huileries de la Busira-Lomami, BLO, Les Plantations et Huileries du Congo, PHC, etc.) ;
- La faible capacité des usines de purification d'eau à couvrir le besoin de la Province ;
- L'absence de matériels de levage et de manutention de capacité de plus de 40 tonnes dans les Ports de la SCTP et de la SNCC à Kisangani.

## **V.2. OBJECTIFS**

### **V.2.1. Energie**

- Construire Les Barrages hydroélectriques de Wanie-Rukula dans le Territoire d'Ubundu et de Babena dans le Territoire de Banalia ;
- Construire le Barrage hydroélectrique de la Tshopo II et réhabiliter les turbines 2 et 3 du barrage de la Tshopo I ;
- Elargir la desserte en énergie électrique par d'autres sources d'énergie notamment les centrales photovoltaïques ;
- Promouvoir et inciter les entreprises privées de production et de commercialisation de l'énergie électrique ainsi que celles de traitement et de distribution d'eau dans la Province de la Tshopo ;
- Accroître la desserte en eau potable en milieu urbain et dans les chefs-lieux des Territoires et dans les grandes agglomérations rurales.

### **V.2.2. Hydrocarbures**

- Commanditer et promouvoir des études et des recherches de prospections pétrolières et de préfaisabilité d'exploitation menées ;
- Faire respecter la législation sur le transport et le stockage des produits pétroliers dans la Province de la Tshopo ;
- Réglementer la construction de stations-services dans la Province de la Tshopo ;
- Réglementer la grille des prix des produits pétroliers ;
- Créer la Brigade des Sapeurs-pompiers et acquérir des véhicules anti-incendie.

### **V.2.3. Mines**

- Faire appliquer et respecter le cadre légal et réglementaire en matière de la commercialisation des minerais ;
- Rapprocher l'Administration minière de zones d'exploitation minière ;
- Maîtriser les statistiques de flux de production et de commercialisation des substances minérales ;
- Maximiser les recettes du secteur des mines ;
- Assurer la traçabilité et maîtriser le volume monétaire du circuit de transfert bancaire, d'achat et d'exportation des substances minérales par les opérateurs miniers ;
- Lutter contre les activités minières clandestines et irrégulières des expatriés ;
- Faire le plaidoyer pour la validation de sites miniers ;
- Commanditer, inciter et appuyer les projets miniers ;
- Doter la Province des concessions minières et celles des carrières ;
- Faire le plaidoyer auprès du Service de Cadastre Minier Provincial pour l'ouverture de zones d'exploitation artisanale en vue de déterminer les superficies exploitables ;
- Mobiliser les investisseurs miniers dans la Province de la Tshopo ;

- Faire le plaidoyer auprès de SAESSCAM et des bailleurs de fonds pour améliorer les outils de travail des exploitants miniers artisanaux ;
- Promouvoir l'implantation de comptoirs agréés des minerais ;
- Créer, organiser et faire certifier les centres de négoce des minerais pour favoriser la traçabilité de minerais produits dans la Province de la Tshopo ;
- Lutter contre la prolifération des foyers miniers illégaux ;
- Inciter et promouvoir la création des coopératives minières dans la Province de la Tshopo ;
- Faire respecter la réglementation minière ;
- Rendre éligibles les minerais de la Province de la Tshopo sur le marché international et éliminer les « minerais de conflit » par l'application du certificat CIRGL ;
- Mettre fin au gel du domaine minier ;
- Interdire la présence des femmes enceintes et des enfants mineurs dans les sites miniers ;
- Lutter contre l'insécurité et les tracasseries dans les sites d'exploitation minière et artisanale ;
- Enrayer la fraude et les sorties clandestines des produits miniers de la Province de la Tshopo vers le Bas-Uélé, le Haut-Uélé, l'Ituri, le Maniema et le Nord-Kivu ;
- Réglementer et mettre de l'ordre dans le circuit de commercialisation des produits d'exploitation minière artisanale ;
- Réglementer l'exploitation de dragues à godet automatiques (dites dragues robot) dans les Territoires de Bafwasende et de Banalia ;
- Encadrer les exploitants miniers artisanaux ;
- Commanditer et promouvoir des études cartographiques et topographiques minières de la Province de la Tshopo.

#### **V.2.4. Industrie**

- Rechercher les partenaires pour la relance du secteur de l'industrie dans la Province de la Tshopo avec des nouveaux investissements ;
- Plaider pour la construction des centrales hydroélectriques à Wanie-Rukula, à Kisangani (Tshopo II), à Banalia (Babena) de grande capacité pouvant favoriser l'implantation des industries ;
- Faire le plaidoyer pour la reprise de projets industriels de la Cimenterie de la Province Orientale, CIPOR et de Oriental Iron Company, ORICO ;
- Faire le plaidoyer et accompagner les sociétés encore opérationnelles à dans la Province de la Tshopo à renouveler et moderniser leurs équipements de production industrielle (cas de la Sotexki, Les Huileries de la Busira-Lomami, BLO, Les Plantations et Huileries du Congo, PHC, etc.) ;
- Accroître la desserte en eau potable de la population de la Province Tshopo;
- Faire le plaidoyer pour l'acquisition de matériels de levage et de manutention de capacité de plus de 40 tonnes dans les Ports de la SCTP et de la SNCC à Kisangani.

### **V.3. RESULTATS ATTENDUS**

#### **V.3.1. Energie**

- Le Barrage de Wanie-Rukula construit ;
- Le Barrage Tshopo II construit et les turbines 2 et 3 réhabilitées ;
- Les centrales photovoltaïques installées dans les agglomérations rurales et périurbaines ;
- Les entreprises privées de production et commercialisation de l'énergie électrique ainsi que celles de traitement et distribution d'eau promues et installées en Province de la Tshopo ;
- La desserte en eau potable en milieu urbain et dans les chefs-lieux des Territoires et les cités augmentée ;



### **V.3.2. Hydrocarbures**

- Les études et recherches de prospections pétrolières et de préfaisabilité d'exploitation menées.

### **V.3.3. Mines**

- Le cadre légal et réglementaire en matière de la commercialisation des minerais appliqué et respecté ;
- L'Administration minière rapprochée de zones d'exploitation minière ;
- Les statistiques de flux de production et de commercialisation des substances minérales maîtrisées ;
- Les recettes du secteur minier maximisées ;
- La traçabilité du volume monétaire du circuit de transfert bancaire, d'achat et d'exportation des substances minérales par les opérateurs miniers assuré et maîtrisée ;
- Les activités minières clandestines et irrégulières des expatriés enrayées ;
- Le plaidoyer pour la validation de sites miniers assuré ;
- Les projets miniers commandités, incités et appuyés ;
- La Province dotée des concessions minières et celles des carrières ;
- Le plaidoyer auprès du Service de Cadastre Minier Provincial pour l'ouverture de zones d'exploitation artisanale en vue de déterminer les superficies exploitables assuré ;
- Les investisseurs miniers dans la Province de la Tshopo mobilisés ;
- Le plaidoyer auprès de SAESSCAM et des bailleurs de fonds pour améliorer les outils de travail des exploitants miniers artisanaux assuré ;
- L'implantation de comptoirs agréés des minerais promue ;
- Les centres de négoce des minerais dans la Province de la Tshopo créés, organisés et certifiés ;
- La prolifération des foyers miniers illégaux combattue ;
- La création des coopératives minières dans la Province de la Tshopo incitée et promue;
- La réglementation minière respectée ;

- La présence des femmes enceintes et des enfants mineurs dans les sites miniers interdite ;
- L'insécurité et les tracasseries dans les sites d'exploitation minière et artisanale combattue ;
- La fraude et les sorties clandestines des produits miniers de la Province de la Tshopo vers le Bas-Uélé, le Haut-Uélé, l'Ituri, le Maniema et le Nord-Kivu enrayées ;
- Le circuit de commercialisation des produits d'exploitation minière artisanale réglementé et organisé ;
- L'exploitation de dragues à godet automatiques (dites dragues robot) dans les Territoires de Bafwasende et de Banalia réglementée ;
- Les exploitants miniers artisanaux encadrés ;
- Les études cartographiques et topographiques minières de la Province de la Tshopo commanditées et promues.

#### ***V.3.4. Industrie***

- Les partenaires pour la relance du secteur de l'industrie dans la Province de la Tshopo avec des nouveaux investissements mobilisés ;
- La construction des centrales hydroélectriques à Wanie-Rukula, à Kisangani (Tshopo II), à Banalia (Babena) de grande capacité pouvant favoriser l'implantation des industries réalisée ;
- Le plaidoyer pour la reprise de projets industriels de la Cimenterie de la Province Orientale, CIPOR (aujourd'hui Cimenterie de la Maiko, CIMAICO) et de l'Oriental Iron Company, ORICO mené ;
- Le plaidoyer et l'accompagnement de sociétés encore opérationnelles dans la Province de la Tshopo pour renouveler et moderniser leurs équipements de production industrielle (cas de la Sotexki, Les Huileries de la Busira-Lomami, BLO, Les Plantations et Huileries du Congo, PHC, etc.) assurés ;
- La desserte en eau potable de la population de la Province Tshopo accrue ;

- Le plaidoyer pour l'acquisition de matériels de levage et de manutention de capacité de plus de 40 tonnes dans les Ports de la SCTP et de la SNCC à Kisangani assuré.

## **V.4. ACTIONS A MENER**

### ***V.4.1. Energie***

- Faire le plaidoyer pour la construction d'une centrale électrique sur les chutes de Wanie-Rukula ;
- Construire la Centrale Hydroélectrique Tshopo II : puissance attendue 22 MW ;
- Reconditionner les ouvrages du Barrage de la Tshopo ;
- Remplacer le Groupe 3 de la centrale de la Tshopo ;
- Réhabiliter en profondeur les canalisations Moyenne Tension 30 Kva et 6,6 Kva ;
- Remplacer les lignes aériennes en Aluminium ou en Acier (25 Km) avec des câbles souterrains en cuivre ainsi que des liaisons entre postes élévateurs et postes primaires ;
- Augmenter la capacité de desserte en eau potable dans la Province de la Tshopo et promouvoir l'installation de nouvelles entreprises de traitement et de distribution d'eau ainsi que celles de production et de commercialisation de l'énergie électrique à travers les sites provinciaux retenus ;
- Lever le goulot d'étranglement de transit entre la production et la distribution (limiter la fraude, les vols des câbles et les raccordements frauduleux) ;
- Installer les points lumineux publics ;
- Faire le plaidoyer pour la construction de la Centrale hydroélectrique à Wanie-Rukula, réhabiliter la centrale hydroélectrique de la Tshopo et installer des microcentrales ;
- Installer des Centrales photovoltaïques à travers les grandes agglomérations rurales et périurbaines ;

- Explorer et mettre en place des réseaux des énergies solaires, et l'éclairage public par des poteaux avec panneaux solaires pour des sites isolés ;
- Augmenter les bornes fontaines à partir des forages mécanisés dans les communes urbaines et les milieux ruraux.

#### ***V.4.2. Hydrocarbures***

- Préparer et Aménager un parking (port sec) pour les camions citernes et des produits sous douane en dehors de la ville de Kisangani ;
- Réglementer et suivre l'implantation des stations-services ;
- Acquérir un parc des camions anti-incendie et la création d'une Brigade des sapeurs-pompiers ;
- Faire le plaidoyer pour la prospection pétrolière dans les Territoires de Bafwasende, Banalia, Isangi et Ubundu.

#### ***V.4.3. Mines***

- Faire respecter la réglementation en matière de l'exploitation minière ;
- Rapprocher l'Administration minière des zones d'exploitation minière par l'implantation dans chaque Territoire de la Province de Bureau Minier ainsi que l'installation des Antennes minières dans chaque grand centre minier ;
- S'impliquer pour la qualification et la certification des sites miniers de la Province de la Tshopo en vue d'assurer la traçabilité de ses minerais ;
- Répertorier les sites d'exploitation minière ainsi que leurs Administrateurs (AFM) ;
- Augmenter le revenu de la production artisanale des matières précieuses par le contrôle et la supervision efficiente de flux de minerais ;
- Redynamiser et équiper la Police des Mines sur toute l'étendue de la Province pour la sécurisation des Foyers Miniers ;
- Veiller à la stricte application de la loi interdisant la présence des expatriés dans les Foyers Miniers ;
- Veiller sur le fonctionnement du SAESSCAM (Service d'Appui et d'Encadrement du Small Scale Minings) et du CEEC (Centre d'Expertise et

d'Evaluation des substances minérales, précieuses et semi-précieuses du Congo) ;

- Organiser efficacement le système de commercialisation et d'exploitation des substances minérales par un contrôle efficient de transaction d'achat et de vente des minerais ;
- Améliorer la gouvernance et la transparence du secteur minier dans la Province de la Tshopo ;
- Identifier les coopératives minières existantes dans la Province de la Tshopo et inciter les exploitants artisanaux à se regrouper en coopératives;
- Vulgariser et faire respecter le schéma de traçabilité de flux des matières depuis les sites miniers jusqu'aux centres d'exportation, conformément aux dispositions du manuel des procédures de traçabilité des produits miniers, de l'extraction à l'exportation ;
- Appliquer les principes de l'ITIE concernant la production, le transport et l'exportation des minerais ;
- Proposer au Gouvernement de la République, pour validation, les sites miniers de la Province de la Tshopo ;
- Mener des études de prospection minière ;
- Amener les opérateurs miniers à augmenter leurs productions en vue de favoriser la croissance économique (amélioration du climat des affaires, bonne application du Code minier, etc.) ;
- Identifier et classer les détenteurs des dragues, des suceurs, des scaphandres et des motopompes dans les sites miniers de la Province de la Tshopo ;
- Mener des démarches pour trouver des partenaires miniers ;
- Acquérir au profit de la province des concessions et des carrières minières ;
- Délimiter et réglementer les zones ouvertes à l'exploitation artisanale minière ;
- Lutter contre les fraudes et les sorties clandestines des minerais de la Province de la Tshopo par des mesures appropriées et l'application des textes légaux en la matière;

- Sensibiliser les Négociants et les Creuseurs pour acheter respectivement les cartes des Négociants et les cartes des Creuseurs ;
- Sensibiliser les responsables des comptoirs pour la traçabilité ;
- Sensibiliser les AFM pour avoir tous les documents nécessaires ;
- Produire une carte géologique de la Province de la Tshopo ;
- Créer un système de commercialisation et de transaction ainsi que les Centres Spéciaux de négoce et de vente des minerais ;
- Installer des détecteurs des minerais dans les différents postes d'entrée ou de sortie de la Province ;
- Renforcer l'Autorité de l'Etat, faire respecter la réglementation en matière d'exploitation forestière et minière ;
- Identifier les exploitants artisanaux des bois dans l'ensemble de la Province de la Tshopo ;
- Maîtriser et refaire la cartographie des sites miniers ;
- Créer et construire les nouveaux sites touristiques, réhabiliter et maintenir les sites existants ;

#### ***V.4.4. Industrie***

- Rechercher les partenaires pour la relance du secteur de l'industrie dans la Province de la Tshopo avec des nouveaux investissements ;
- Plaider pour la construction des centrales hydroélectriques à Wanie-Rukula, à Kisangani (Tshopo II), à Banalia (Babena) de grande capacité pouvant favoriser l'implantation des industries ;
- Faire le plaidoyer pour la reprise de projets industriels de la Cimenterie de la Province Orientale, CIPOR et de Oriental Iron Company, ORICO ;
- Faire le plaidoyer et accompagner les sociétés encore opérationnelles à dans la Province de la Tshopo à renouveler et moderniser leurs équipements de production industrielle (cas de la Sotexki, Les Huileries de la Busira-Lomami, BLO, Les Plantations et Huileries du Congo, PHC, etc.) ;
- Accroître la desserte en eau potable de la population de la Province Tshopo;

- Rendre disponibles les matériels de levage et de manutention de capacité de plus de 40 tonnes dans les Ports de la SCTP et de la SNCC à Kisangani.

## **PILIER VI : AGRICULTURE, DEVELOPPEMENT RURAL, ENVIRONNEMENT ET TOURISME**

### **VI.1. ETAT DES LIEUX**

#### ***VI.1.1. Agriculture, Pêche et Elevage***

- Le manque de vulgarisation des textes légaux liés à la pêche ;
- L'agriculture traditionnelle de subsistance à faible rendement ;
- L'inactivation d'un grand nombre des actes générateurs des recettes dans divers secteurs liés à l'Agriculture, Pêche et Elevage ;
- L'agriculture tributaire des saisons et destructrice des écosystèmes forestiers ;
- L'élevage traditionnel et essentiellement consacré au petit bétail ;
- La faible production animale et halieutique avec comme conséquences : la carence en protéines animales et l'importation des produits extérieurs (poulets, chinchards) ;
- Les routes de desserte agricole en état de délabrement avancé accentué par des barrières illégales et multiples tracasseries ;
- L'inaction des Services techniques spécialisés de l'Agriculture ;
- L'absence des infrastructures appropriées de stockage, de conservation et de transformation des produits agricoles (greniers, silos, aires de séchage, chambre froide, hangars, claie mobile);
- L'insuffisance de l'encadrement technique des agriculteurs ;

- Le vieillissement et l'abandon des Plantations des cultures de rente ;
- La politique de mécanisation agricole non adaptée ;
- La faible disponibilité des intrants agricoles, vétérinaires et de pêche liée aux difficultés d'approvisionnement et d'accessibilité ;
- L'absence des structures associatives des pêcheurs ;
- L'absence d'une politique d'accès au crédit agricole ;
- L'absence d'un répertoire exhaustif des Plantations et concessions agricoles de la Province ;
- L'inexistence d'un stock stratégique ;
- L'absence des fours « Chorkors » pour le séchage et le fumage des poissons.

#### ***VI.1.1. Développement rural***

- L'inexistence de bases des données ou des statistiques liées à l'hydraulique rurale de la Province de la Tshopo ;
- La non-desserte de milieux ruraux en eau potable et en courant électrique ;
- La précarité des conditions de vie des populations rurales par rapport à l'accès au logement de qualité, à l'eau potable, à l'éducation, à l'électricité et aux soins de santé primaires ;
- L'absence de l'organisation du Paysannat ;
- La précarité de l'habitat rural ;
- Le mauvais état des routes de desserte agricole ;
- L'absence de titres de propriété agricoles de paysans ;
- L'absence de coopératives et de structures de financement des activités agricoles ;
- L'absence de programme de lutte antiérosive.

#### ***VI.1.1. Environnement et Tourisme***

- L'inactivation d'un grand nombre des actes générateurs des recettes dans divers secteurs liés à l'Environnement et Développement Durable ;



- La spoliation et la destruction des Réserves forestières de la Province de la Tshopo ;
- L'état de délabrement avancé des sites touristiques existants ;
- Le manque de la promotion des activités touristiques ;
- L'absence des cartes touristiques ;
- L'absence d'un bâtiment administratif approprié des services du tourisme ;
- Le manque d'outils appropriés pour les Services de tourisme ;
- L'insuffisance du personnel des services de l'Environnement et du Tourisme sur toute l'étendue de la Province de la Tshopo ;
- Le manque de la promotion des activités touristiques ;
- Les tracasseries et les barrières pouvant décourager les touristes ;
- L'absence d'un répertoire actualisé des sites touristiques ;
- L'insuffisance des patrimoines hôteliers ;
- Le mauvais état de la plage au sable fin de la rivière Tshopo ;
- Les conflits entre les communautés locales et le personnel des différents Parcs ;
- Les conflits de gestion des parcs entre la Province de la Tshopo et les Provinces de Maniema et du Nord-Kivu ;
- Le délaissement et l'abandon du Jardin Zoologique de Kisangani ;
- L'abandon et le délaissement des ateliers de fabrication des œuvres d'art dans la Ville de Kisangani ;
- L'absence d'une carte et d'un répertoire actualisés des sites touristiques ;
- Le non-encadrement des artistes plasticiens et musiciens de la Province.

## **VI.2. OBJECTIFS**

### ***VI.2.1. Agriculture, Pêche et Elevage***

- Faire respecter la loi et les règlements en matière de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage ;
- Accroître, diversifier et améliorer la production agricole ;
- Disponibiliser les intrants agricoles de qualité adaptés à la production agricole (matériels aratoires, produits phytosanitaires ;

- Sécuriser la production et faciliter l'évacuation vers les centres de consommation ;
- Améliorer les conditions de vie des ménages ruraux et renforcer la sécurité alimentaire ;
- Inventorier et réhabiliter les anciennes plantations abandonnées ;
- Relancer les cultures pérennes (caféier, cacaoyer, hévéa, palmiers à huile, coton, etc.) dans la Province de la Tshopo ;
- Favoriser l'accès au crédit agricole ;
- Accroître et conserver la production halieutique ;
- Rapprocher l'Administration minière des zones d'exploitation minière ;
- Rationnaliser l'exploitation forestière artisanale et industrielle ;
- Inventorier et réhabiliter les anciennes plantations abandonnées ;
- Relancer l'élevage du gros bétail et la pisciculture ;
- Promouvoir les activités d'élevage de petit bétail et de volailles ;
- Améliorer la couverture de soins de santé animale et de prestation ;
- Réglementer et moderniser la Pêche et appuyer les opérateurs du secteur ;

### ***VI.2.2. Développement rural***

- Créer, alimenter et actualiser régulièrement la base des données ou des statistiques liées à l'hydraulique rurale de la Province de la Tshopo ;
- Assurer la desserte des milieux ruraux en eau potable et en courant électrique ;
- Mettre en place une politique d'amélioration de l'habitat rural, de la desserte en eau et électricité ;
- Organiser le Paysannat en Province de la Tshopo;
- Améliorer l'habitat rural en Province de la Tshopo;
- Améliorer l'état des routes de desserte agricole ;
- Protéger les propriétés agricoles de paysans par de titres de propriété ;
- Inciter et encourager la création de coopératives et de structures de financement des activités agricoles ;

- Lutter contre l'érosion dans la Ville de Yangambi, le chef-lieu de Territoire d'Isangi et dans les autres villages riverains du fleuve Congo.

### ***VI.2.3. Environnement et Tourisme***

- Lutter contre le changement climatique ;
- Favoriser la gestion durable des forêts et la conservation de la nature ;
- Rationaliser l'exploitation forestière artisanale et industrielle ;
- Réhabiliter, sécuriser et promouvoir les aires protégées présentes en province de la Tshopo ;
- Répertorier, réhabiliter les sites touristiques et promouvoir le Tourisme et l'Écotourisme ;
- Réhabiliter, sécuriser et promouvoir les aires protégées présentes en province de la Tshopo ;
- Répertorier, construire et réhabiliter les sites touristiques de la Province de la Tshopo ;
- Etablir et disponibiliser les cartes et répertoires des sites touristiques ;
- Relancer et promouvoir le Tourisme et l'écotourisme dans la Province de la Tshopo.

## **VI.3. ACTIONS A MENER**

### ***VI.3.1. Agriculture, Pêche et Elevage***

- Vulgariser les textes légaux liés à la conservation de la nature (code forestier et codes verts) ;
- Organiser les campagnes de sensibilisations des textes légaux liés à la pêche ;
- Activer tous les actes générateurs des recettes dans divers secteurs liés à l'Agriculture, Pêche, Elevage, Environnement et Développement Durable ;
- Mobiliser et rendre opérationnels tous les services techniques spécialisés du secteur de l'Agriculture ;

- Construire et réhabiliter les infrastructures de base adéquates : routes de desserte agricole, structures de stockage, de conservation ou de transformation des produits agricoles et des infrastructures éducationnelles ;
- Moderniser l'agriculture : rendre disponibles les semences améliorées à haut rendement de diverses spéculations et les races améliorées, les alevins de bonne qualité, les produits phytosanitaires et les fertilisants, pratique de la mécanisation;
- Suspendre et combattre les barrières illégales et réduire les tracasseries sur les voies d'évacuation des produits agricoles ;
- Revaloriser les Plantations de cultures de rente (Caféiers, Cacaoyers, hévéa, palmiers à huile,...) ;
- S'investir pour l'implantation des institutions d'octroi de crédits agricoles dans la Province de la Tshopo ;
- Mettre à jour le répertoire des Plantations et concessions de la Province ;
- Appuyer les paysans en matériels aratoires, produits phytosanitaires, et en semences améliorées ;
- Encadrer et renforcer les capacités des moniteurs agricoles ;
- Encourager les paysans à emblaver des grandes superficies culturales ;
- Sensibiliser la population paysanne au respect du calendrier agricole ;
- Sensibiliser la population à des cultures de bas-fonds et la riziculture irriguée ainsi que la pisciculture ;
- Construire des greniers dans chaque Territoire de la Province ;
- Identifier et renforcer les capacités des producteurs agricoles ;
- Faire un état des lieux et cartographier les plantations abandonnées ;
- Créer des pâturages publics dans les hinterlands de la ville de Kisangani et dans chaque Territoire de la Province ;
- Disponibiliser des produits vétérinaires dans chaque Territoire de la Province ;
- Créer des abattoirs publics dans chaque Territoire et/ou Commune de la Province ;
- Sensibiliser et encourager l'élevage de gros bétail dans les milieux ruraux

- Encourager la création des structures associatives des pêcheurs ;
- Réhabiliter les routes de desserte agricole dans chaque Territoire et/ou Commune y compris les hinterlands de la ville de Kisangani;
- Réorganiser les équipes de Comité Local d'Entretien Routier (CLER) dans chaque axe pour la maintenance des routes de desserte agricole ;
- Lutter contre les tracasseries administratives et policières ;
- Lever toutes les barrières illégales d'insécurité et de tracasseries sur toute l'étendue de la Province de la Tshopo ;
- Octroyer aux associations de développement agricoles des presses à briques ;
- Inciter les paysans à l'épargne pour l'achat des matériaux de construction ;
- Encadrer les producteurs agricoles aux pratiques de l'agroforesterie tout en vue de préserver l'écosystème forestier ;
- Mettre fin à l'exploitation illicite qui affecte les recettes du trésor public ;
- Recenser et contrôler les parcs à bois des exploitations industrielles et les contraindre à respecter les lois en vigueur avant toute évacuation pour une bonne traçabilité ;
- Faire l'état des lieux des réserves forestières de la Province de la Tshopo;
- Recenser et répertorier tous les opérateurs économiques œuvrant dans le secteur de l'environnement, conservation de la nature et le développement durable,
- Former les gardes forestiers ;
- Faire le plaidoyer aux partenaires pour la réhabilitation des réserves ;
- Activer tous les actes générateurs des recettes, mobiliser et canaliser les recettes dans le trésor public ;
- Identifier les ouvrages hydraulique opérationnel et non opérationnel de la Province de la Tshopo ;
- Identifier les potentialités de la nappe phréatique ;
- Identifier les possibilités de forage pour les milieux n'ayant pas de sources d'eau potentielle ;
- Construire les fours « Chorkors » dans les zones de production.

### ***VI.3.2. Développement rural***

- Rendre disponibles une base des données et une cartographie d'ouvrage hydraulique dans la Province de la Tshopo ;
- Assurer la desserte de milieux ruraux en eau potable et en courant électrique par les microcentrales photovoltaïques ;
- Améliorer les conditions de vie des populations rurales par l'accès au logement de qualité, à l'eau potable, à l'éducation, à l'électricité et aux soins de santé primaires ;
- Créer et Organiser la Centrale Provinciale du Paysannat ;
- Améliorer l'habitat rural ;
- Réhabiliter et maintenir les routes de desserte agricole ;
- Sensibiliser les populations paysannes à sécuriser leurs concessions agricoles par de titres de propriété ;
- Promouvoir et encourager la création de coopératives et de structures de financement des activités agricoles ;
- Initier et financer le programme de lutte antiérosive.

### ***VI.2.3. Environnement et Tourisme***

- Promouvoir les activités touristiques avec une subvention particulière du gouvernement provincial pour la Pêcheurie des Chutes Wagenia ;
- S'investir pour l'implantation de Directions générales de gestion des Parcs Maiko et Lomami dans la Province de la Tshopo ;
- S'impliquer dans la promotion de la riche biodiversité de la Province de la Tshopo en s'appuyant sur les travaux des scientifiques Belges et Congolais de l'Expédition « Boyekoli Ebaleya Congo » de l'Université de Kisangani et des recherches de la région du Parc National de la Lomami pour valoriser les espèces endémiques de la Tshopo comme le Lesula et le Paon congolais ;
- Donner un moratoire de déguerpissement aux occupants illégaux des Réserves forestières et sites touristiques de la Province ;

- Accorder à la Division Provinciale de Tourisme un bâtiment administratif approprié et doter les services de tourisme des équipements appropriés;
- Créer et construire les nouveaux sites touristiques, réhabiliter et maintenir les sites existants ;
- Promouvoir les activités touristiques avec une subvention particulière du gouvernement provincial pour la Pêcherie des Chutes Wagenia ;
- Faire du Tourisme un secteur générateur des revenus ;
- Affecter le personnel de services du Tourisme et celui de l'Environnement sur toute l'étendue de la Province de la Tshopo ;
- Promouvoir le Tourisme et l'Ecotourisme des sites historiques ;
- Promouvoir l'industrie touristique par l'attrait des investisseurs ;
- Garantir la sécurité des touristes et de leurs biens ;
- Promouvoir et organiser l'industrie hôtelière ;
- Créer et gérer le patrimoine hôtelier de l'Etat ;
- Réhabiliter le bassin de natation de Kisangani ;
- Revaloriser la plage à sable fin de la rivière Tshopo à Kisangani ;
- Créer une réserve de faune provinciale des espèces phares de la Province de la Tshopo ;
- Réhabiliter et repeupler le Jardin Zoologique de Kisangani par les espèces phares de la Province de la Tshopo ;
- Appuyer les ateliers de fabrication des œuvres d'art dans la Ville de Kisangani ;
- Encadrer et appuyer les artistes plasticiens et musiciens de la Province ;
- Résoudre les conflits entre les communautés locales et les agents des Parcs;
- Résoudre les conflits de gestion des Parcs entre les Provinces de la Tshopo, du Maniema et celle du Nord-Kivu;
- Lutter contre le braconnage.

## **VI.4. RESULTATS ATTENDUS**

### ***VI.4.1. Agriculture, Pêche et Elevage***

- Les textes légaux liés à la conservation de la nature (code forestier et codes verts) vulgarisés ;
- Les campagnes de sensibilisations des textes légaux liés à la pêche organisées ;
- Les actes générateurs des recettes dans divers secteurs liés à l'Agriculture, Pêche, Elevage, Environnement et Développement Durable activés ;
- Les services techniques spécialisés du secteur de l'Agriculture mobilisés et rendus opérationnels;
- Les infrastructures de base adéquates : routes de desserte agricole, structures de stockage, de conservation ou de transformation des produits agricoles et des infrastructures éducationnelles construites et réhabilitées ;
- L'agriculture modernisée par la mise à disponibilité des semences améliorées à haut rendement de diverses spéculations et des races améliorées, des alevins de bonne qualité, des produits phytosanitaires, des fertilisants et par la pratique de la mécanisation et de l'irrigation;
- Les Plantations de cultures de rente (Caféiers, Cacaoyers, hévéa, palmiers à huile,...) revalorisées;
- L'implantation des institutions d'octroi de crédits agricoles dans la Province de la Tshopo assurée ;
- Le répertoire des Plantations et concessions de la Province mis à jour ;
- Les paysans dotés des matériels aratoires, des produits phytosanitaires et des semences améliorées ;
- Les capacités des moniteurs agricoles renforcées ;
- Les paysans encouragés à emblaver des grandes superficies culturales ;
- La population paysanne sensibilisée au respect du calendrier agricole ;
- La population sensibilisée à des cultures de bas-fonds, à la riziculture irriguée et à la pisciculture ;
- Les greniers construits dans chaque Territoire de la Province ;
- Les capacités des producteurs agricoles identifiées et renforcées ;



- Les plantations abandonnées inventoriées et cartographiées ;
- Les pâturages publics dans les hinterlands de la ville de Kisangani et dans chaque Territoire de la Province créés ;
- Les produits vétérinaires rendus disponibles dans chaque Territoire de la Province ;
- Les abattoirs publics dans chaque Territoire et/ou Commune de la Province créés ;
- L'élevage de gros bétail dans les milieux ruraux promu et encouragé ;
- La création des structures associatives des pêcheurs encouragée ;
- Les routes de desserte agricole réhabilitées dans chaque Territoire et/ou Commune y compris les hinterlands de la ville de Kisangani;
- Les équipes de Comité Local d'Entretien Routier (CLER) réorganisées dans chaque axe pour la maintenance des routes de desserte agricole ;
- Les tracasseries administratives et policières combattues ;
- Les barrières illégales d'insécurité et de tracasseries sur toute l'étendue de la Province de la Tshopo levées ;
- Les presse-briques octroyées aux associations de développement ;
- Les paysans sensibilisés à l'épargne pour l'achat des matériaux de construction ;
- Les producteurs agricoles encadrés et formés aux pratiques de l'agroforesterie en vue de préserver l'écosystème forestier ;
- L'exploitation illicite de bois enrayée ;
- Les parcs à bois des exploitations industrielles recensés et contrôlés ;
- Les lois en vigueur dans le transport et l'évacuation de bois respectées pour une bonne traçabilité ;
- L'état des lieux des réserves forestières de la Province de la Tshopo établi ;
- Les opérateurs économiques œuvrant dans le secteur de l'Agriculture, Pêche et Elevage recensés et répertoriés ;
- Les garde-forestiers formés ;
- Le plaidoyer aux partenaires pour la réhabilitation des réserves assuré ;

- Les actes générateurs des recettes, mobiliser et canaliser les recettes dans le trésor public activés ;
- Les ouvrages hydrauliques opérationnels et non opérationnel de la Province de la Tshopo identifiés ;
- Les potentialités de la nappe phréatique identifiées ;
- Les possibilités de forage pour les milieux n'ayant pas de sources d'eau potentielle identifiées ;
- Les fours « Chorkors » dans les zones de production construits.

#### ***VI.4.2. Développement rural***

- Le programme sur l'habitat rural élaboré ;
- Le Fonds d'appui à l'auto-construction rurale mis en place ;
- La base des données et la cartographie d'ouvrage hydraulique dans la Province de la Tshopo rendues disponibles ;
- La desserte de milieux ruraux en eau potable et en courant électrique par les microcentrales photovoltaïques assurée ;
- Les conditions de vie des populations rurales améliorées par l'accès au logement de qualité, à l'eau potable, à l'éducation, à l'électricité et aux soins de santé primaires ;
- La Centrale Provinciale du Paysannat créée et organisée ;
- L'habitat rural amélioré ;
- Les routes de desserte agricole réhabilitées et maintenues ;
- Les populations paysannes sensibilisées à sécuriser leurs concessions agricoles par de titres de propriété ;
- La création de coopératives et de structures de financement des activités agricoles promue et encouragée ;
- Le programme de lutte antiérosive initié et financé.

### ***VI.4.3. Environnement et Tourisme***

- Les activités touristiques promues, avec une subvention particulière du gouvernement provincial pour la Pêcheerie des Chutes Wagenia ;
- Les Directions générales de Parcs Maiko et Lomami implantées dans la Province de la Tshopo ;
- La riche biodiversité de la Province de la Tshopo promue en s'appuyant sur les travaux des scientifiques Belges et Congolais de l'Expédition « Boyekoli Ebaleya Congo » de l'Université de Kisangani et des recherches de la région du Parc National de la Lomami pour valoriser les espèces endémiques de la Tshopo comme le Lesula et le Paon congolais ;
- Les occupants illégaux des Réserves forestières et sites touristiques de la Province déguerpis ;
- La Division Provinciale de Tourisme dotée d'un bâtiment administratif approprié et des équipements appropriés;
- Les nouveaux sites touristiques, réhabiliter et maintenir les sites existants créés et construits ;
- Les activités touristiques avec une subvention particulière du gouvernement provincial pour la Pêcheerie des Chutes Wagenia promues ;
- Le secteur du Tourisme devenu générateur des revenus ;
- Le personnel de services du Tourisme et celui de l'Environnement sur toute l'étendue de la Province de la Tshopo affecté ;
- Le Tourisme et l'Ecotourisme des sites historiques promus ;
- L'industrie touristique par l'attrait des investisseurs promue ;
- La sécurité des touristes et de leurs biens garantie ;
- L'industrie hôtelière promue et organisée ;
- Le patrimoine hôtelier de l'Etat créé et géré ;
- Le bassin de natation de Kisangani réhabilité ;
- La plage à sable fin de la rivière Tshopo à Kisangani revalorisée ;
- La réserve de faune provinciale des espèces phares de la Province de la Tshopo créée ;

- Le Jardin Zoologique de Kisangani par les espèces phares de la Province de la Tshopo réhabilité et repeuplé ;
- Les ateliers de fabrication des œuvres d'art dans la Ville de Kisangani appuyés ;
- Les artistes plasticiens et musiciens de la Province encadrés et appuyés ;
- Les conflits entre les communautés locales et les agents des Parcs résolus ;
- Les conflits de gestion des Parcs entre les Provinces de la Tshopo, du Maniema et celle du Nord-Kivu résolus ;
- La lutte contre le braconnage assurée.



<b>14</b>	Grès								
<b>15</b>	Pétrole								
<b>16</b>	Chaux naturelle								
<b>17</b>	Marbre								

## **PILIER VII : SOCIO-CULTUREL**

Le secteur socioculturel regroupe les points suivants : Affaires sociales, Affaires humanitaires, Solidarité nationale, Genre, Famille et Enfant, Jeunesse et Sports, Culture, Education et Santé.

### **VII.1. ETAT DES LIEUX**

#### ***VII.1.1. Affaires sociales, Affaires humanitaires, Solidarité nationale, Genre, Famille et Enfant***

##### ***VII.1.1.1. Affaires sociales***

Le secteur des Affaires sociales devrait retenir une attention particulière de l'Exécutif provincial. Les enfants, les femmes, les désœuvrés, les personnes vivant avec handicap, les personnes de troisième âge, les victimes des catastrophes et calamités naturelles ont besoin de protection et d'intégration sociale. Cependant, il y a quelques obstacles majeurs, à savoir :

- La vétusté et le délabrement très avancé des infrastructures abritant les Affaires sociales en Province de la Tshopo ;
- Le manque d'infrastructures propres à la Division des Affaires Sociales dans tous les 7 Territoires de la Province ;
- L'affectation du bâtiment de la Division à la Commune de la Makiso et de la maison destinée au Chef de Division à la police prive ainsi cette dernière Division de son cadre de travail ;
- Le manque de maintenance de l'unique corbillard public de la ville de Kisangani ;
- Le manque de corbillards pour les autres entités de la Province de la Tshopo.

### *VII.1.1.2. Affaires humanitaires et solidarité nationale*

La situation humanitaire dans notre Province est catastrophique. Les dernières inondations du fleuve Congo et de certains de ses affluents, avec plus de 257.669 personnes sans-abris, sont révélatrices de la précarité de l'action humanitaire dans la Province de la Tshopo. Cet état de choses est le résultat de :

- La sous-représentation de la Division des Affaires humanitaires en la Province de la Tshopo ; celle-ci n'existe que dans la ville de Kisangani ;
- Le manque des infrastructures propres ;
- Le manque de subvention de fonctionnement depuis 11 ans ;
- Le manque de Programme et de stock stratégique provincial de riposte humanitaire ;
- Le vieillissement des agents et l'absence d'un personnel qualifié et dynamique ;
- L'inefficacité et le faible rendement de travail.

### *VII.1.1.3. Genre, Famille et Enfant*

La situation de la femme et de l'enfant reste préoccupante à cause, entre autres, d'un héritage culturel et économique défavorable. La femme est souvent victime des stéréotypes sexo spécifiques et de la stigmatisation. Le plus grand défi pour l'enfant de la Tshopo demeure le faible taux de scolarisation ; surtout pour des filles et des enfants habitant les villages. Les autres écueils ci-après contribuent à détériorer davantage la situation de la femme, notamment :

- La spoliation du bâtiment de la Division Femme, Famille et Enfant (FEFAE) par la Police ;
- Le manque de la Maison de la Femme en Province de la Tshopo ;
- Le nombre élevé des viols et violences faits à la femme et à la jeune fille;
- Le nombre élevé des enfants non enregistrés à l'Etat civil et en conflits avec la loi ;
- Le faible taux des femmes à des postes de responsabilités ;
- L'augmentation du taux de déperdition scolaire ;



- L'ignorance des instruments juridiques protégeant la femme et l'enfant.

#### *VII.1.1.4. Jeunesse et Sports*

*Les problèmes majeurs de ce secteur sont les suivants :*

- Les sports tendent à disparaître dans la Province de la Tshopo ;
- L'état délabré du stade et de terrains de football de la Province de la Tshopo notamment le Stade Lumumba de Kisangani, le terrain Ekutshu de YANGAMBI, le terrain Mopanga de Banalia, etc. ;
- Le manque d'infrastructures appropriées pour les sports de combat et de salle ;
- La spoliation de certaines concessions sportives et des espaces verts récréatifs de la Province, notamment : le stade municipal de l'Athénée de Kisangani, le cercle de tennis, le terrain Bendalare et une partie du stade Lumumba.

#### *VII.1.1.5. Culture et Arts*

*Les contraintes de l'explosion culturelle sont les suivantes :*

- L'absence d'un musée provincial et le manque d'un répertoire de monuments et sites historiques ;
- L'absence d'une bibliothèque publique et d'un répertoire de sites culturels et monuments de la Province de la Tshopo ;
- La disparition des ateliers de peinture ayant fait la fierté de la ville de Kisangani et l'absence de promotion des arts plastiques et décoratifs ;
- La baisse d'activités musicales locales et fermeture des orchestres locaux de la Province sont des signes de l'inertie de la vie culturelle à Kisangani.

#### **VII.1.2. Education**

L'éducation est un facteur important de développement d'un peuple ; il est un tableau représentant le résultat de différentes combinaisons de la

politique globale de l'émancipation de l'homme dans une société. Le constat fait dans ce secteur donne :

- 2.845 Etablissements pour 418.932 élèves, dont 257.438 Filles, soit 61,45% ;
- 67,6 % de ces effectifs fréquentent l'enseignement maternel et primaire contre 32,4 % au niveau secondaire ;
- 65 % des bâtiments en pisée et en très mauvais état, contre 27 % en dur ;
- Faible représentativité féminine dans le personnel enseignant : 2.499 Femmes sur 20.469 unités, soit 12.2% ;
- Le manque des supports pédagogiques ;
- L'insuffisance des frais de fonctionnement ;
- Le nombre insuffisant des structures de l'Enseignement maternel dans les milieux ruraux de la Province ;
- La faible dotation budgétaire au secteur éducatif en Province comparativement à la croissance démographique exponentielle.

### ***VII.1.3. Santé***

La Province de la Tshopo comprend **23 zones de santé** dont 7 n'ont pas de bâtiments appropriés devant servir d'Hôpitaux Généraux de Référence (HGR) et **415 aires de santé** couvertes par **398 centres de santé (CS)** fonctionnels.

Chaque Territoire chefs-lieux de Territoire a un Hôpital Général de référence réhabilité mais faiblement équipé.

Elle présente de bonnes couvertures (100%) en activités de lutte contre la lèpre et la tuberculose, de lutte contre le paludisme et en activités de vaccination. Quant à la lutte contre l'onchocercose, la couverture géographique est de 83%.

Par contre, les couvertures sont faibles (57%) en activités de lutte contre le VIH/SIDA, en activités de nutrition et en sécurité transfusionnelle. Elle est très faible, soit 48%, en programme « villages

assainis », 35% en activités de santé de la reproduction et 9% en activités de lutte contre le THA (Trypanosomiase Humaine Africaine).

Le profil épidémiologique de la Province de la Tshopo est dominé, sur le plan de morbidité, par les cinq principales pathologies suivantes : le paludisme, les IRA (Infections Respiratoires Aiguës), la Méningite, la Rougeole, et le TNN. Sur le plan mortalité, par le Paludisme, les IRA, le Tétanos néonatal (TNN), la Méningite et le Monkey pox.

La Province de la Tshopo est confrontée aux autres pathologies constituant des problèmes de santé publique, à savoir la trypanosomiase humaine africaine, l'onchocercose, la tuberculose, la lèpre et le VIH/SIDA.

Aussi, plusieurs problèmes de santé dus aux inondations et aux pluies diluviennes qui ont paralysé certains Territoires et localités, pendant plusieurs mois, sont-ils observables en province de la Tshopo. Il s'agit de :

- Epidémie de diarrhée cholériforme à Basoko, Yakusu et Yahuma avec un nombre élevé de décès ;
- Cas de poliovirus d'origine vaccinale découvert au village Yatanda (ZS Yaleko), Territoire d'Opala, qui nécessitera une riposte (c'est-à-dire vaccination de tous les enfants de 0 à 5 ans) sur toute l'étendue de la Province de la Tshopo.

Les problèmes prioritaires suivants retiennent également l'attention de l'Autorité en Province de la Tshopo, à savoir :

- Faible capacité de la DPS à riposter promptement aux épidémies, catastrophes et urgences éventuels ;
- Listing de paie des agents de santé non à jour ;
- Les salaires des agents de santé non payés ;
- Prime des infirmiers et administratifs modique et irrégulièrement payée ;
- Contentieux foncier avec l'UNIKIS sur l'appartenance de terrain plateau médical ;
- Insuffisance des médicaments dans les formations sanitaires ;
- Manque de frais de fonctionnement pour la DPS et les ZS (DPS, BCZS, HGR) ;

- Absence de logis de l'Etat pour les cadres de la DPS Tshopo ;
- Pléthore de prestataires dans les Fosa surtout les HGR et CS des ZS urbaines ;
- Budget de la province pour la santé non connu et insuffisant avec très faible exécution
- Prolifération anarchique des établissements pharmaceutiques (pharmacie, dépôt pharmaceutique et officine de vente des médicaments traditionnels) ;
- Prolifération anarchiques des établissements des soins ;
- La vétusté et/ou inexistence d'infrastructures et équipements sanitaires de base ;
- faible fonctionnalité des organes de coordination à tous les niveaux (CPP, Conseil d'Administration « CA », Comité de Gestion « COGE », Comité de Santé « CODESA », Commissions CPP, GT, ...).

## **VII.2. OBJECTIFS**

- Améliorer la qualité de l'Enseignement en Province de la Tshopo ;
- Organiser l'Enseignement Préscolaire, Primaire, secondaire et Professionnel ;
- Promouvoir la mise en œuvre de la gratuité de l'Enseignement fondamental ;
- Améliorer l'accès aux soins de santé à travers les prestations sanitaires et des services de santé de qualité dans la Province de la Tshopo ;
- Renforcer les capacités de ripostes sanitaires et humanitaires de la Province ;
- Lutter contre le VIH/SIDA et réduire les nouvelles contaminations ;
- Appuyer la prise en charge des PVV/SIDA et PA éligibles ;
- Réorganiser le Conseil Provincial de la Jeunesse ;

- Sécuriser les infrastructures de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et des Arts par des titres de propriété ;
- Promouvoir, appuyer et vulgariser la pratique des sports ;
- Promouvoir les droits de la femme et de l'enfant ;
- Lutter contre les violences faites à la femme, à la jeune fille et à l'enfant ;
- Faire le plaidoyer pour l'autonomisation de la femme ;
- Encadrer les jeunes désœuvrés et ceux en conflits avec la loi ;
- Promouvoir les valeurs culturelles de la Province de la Tshopo.

### **VII.3. ACTIONS A MENER**

Ce secteur mérite globalement un rajeunissement et un recyclage de son personnel. Il est en outre, question de mener des actions suivantes dans les sous-secteurs respectifs:

#### ***VII.3.1. Social :***

- Réparer le corbillard de la Division des Affaires Sociales et en ajouter d'autres ;
- Réhabiliter le bâtiment administratif de la Division des Affaires Sociales et ses bureaux dans les territoires afin d'améliorer les conditions de travail ;
- Doter les Centres de Promotion Sociales des Territoires en équipements et matérielles d'enseignements techniques ;
- Réhabiliter, aménager et construire le home des vieillards situé dans la commune de la Tshopo ;
- Prendre en charge les vieillards et les Indigents ;  
Doter le Centre Médical de Hospice des vieillards de la Tshopo en Matériels et Médicaments.

### ***VII.3.2. Humanitaire :***

- Mener le plaidoyer pour l'envoi régulier des frais de fonctionnement ;
- Assurer le plaidoyer pour améliorer les conditions de travail (Réhabilitation et équipement du Bureau de la Division) ;
- Initier les campagnes de solidarité conjoncturelle et créer une caisse de solidarité provinciale;
- Poursuivre l'assistance aux victimes des calamités et catastrophes naturelles.

### ***VII.3.3. Genre, Femme, Famille et Enfant :***

- Mettre en place et appuyer les activités du Groupe Thématique Genre (GTGP Tshopo) afin de promouvoir le Genre
- Mettre en place et appuyer les activités du Groupe Technique de Travail Conjoint (GTTC-Tshopo) afin de lutter contre le recrutement et la présence des enfants dans l'armée et les groupes armés.
- Lutter contre les violences sexuelles et celles basées sur le Genre ;
- Vulgariser les instruments juridiques protégeant la femme, la famille et l'enfant;
- Appuyer les activités sur la Journée internationale de la femme (JIF);
- Réinsérer socialement les enfants en conflits avec la loi ;
- Construire la Maison de la femme à Kisangani.

### ***VII.4.4. Concernant la Jeunesse et les Sports :***

- Réhabiliter le stade LUMUMBA et revêtir le terrain de la pelouse naturelle moderne ainsi que la construction des terrains de football et autres disciplines de combat et de salle dans tous les territoires ;
- Récupérer et détruire les constructions anarchiques sur les sites publics sportifs et de la jeunesse ;
- Relancer les championnats sportifs et la pratique des sports à travers toute la Province et dans les milieux scolaires et universitaires.

#### ***VII.4.5. Concernant la Culture et les Arts :***

- Construire et organiser un musée provincial à Kisangani ainsi que le répertoire et l'identification des sites historiques et monuments de la Province ;
- Mettre en place des centres et espaces culturels à travers la Province ;
- Restaurer et promouvoir des festivals culturels et folkloriques de différentes ethnies et tribus de la Tshopo.

#### ***VII.4.6. Education :***

- Planifier et réorganiser la cartographie scolaire de l'Enseignement maternel, primaire et secondaire ;
- Moderniser les infrastructures et les équipements avec la participation communautaire à travers le comité des parents. Cette action est déjà en cours avec l'octroi des tôles et pupitres aux écoles ;
- Augmenter l'effectif des enseignants féminins par un recrutement qualitatif ;
- Doter les institutions de l'EPSP des matériels didactiques adéquats ;
- Augmenter la dotation budgétaire du secteur éducatif ;
- Promouvoir l'enseignement professionnel et technique ;
- Mettre en œuvre l'effectivité de la gratuité de l'enseignement primaire telle que décidée par la 4<sup>ème</sup> Conférence des Ministres provinciaux de l'EPSP tenue à Zongo dans le Kongo Central en 2013 et la promotion de l'éducation dans les milieux ruraux.

#### ***VII.4.7. Santé :***

- Appuyer la DPS et la Division des Affaires Humanitaires à la finalisation et adoption du plan de contingence tous désastres ;
- Insérer une ligne budgétaire pour faire face aux urgences éventuelles dans le budget provincial ;
- Mettre en place un stock stratégique d'urgence des Médicaments et intrants pour répondre efficacement aux urgences ;

- Appuyer l'actualisation des listings de paie des agents de santé (médecins, infirmiers et autres catégories) ;
- Favoriser la bancarisation de la paie du personnel de santé non médecin ;
- Plaidoyer pour l'obtention du paiement des salaires ainsi que la prime à ceux qui en manquent ;
- Que le gouvernement provincial puisse trancher ce dossier et remettre la DPS dans ses droits ;
- Doter les formations sanitaires de l'Etat en médicaments et autres intrants spécifiques ;
- Soutenir le redressement de la CAMEKIS.
- Payer les frais de fonctionnement de la DPS et des Zones de Santé
- Récupérer les bâtiments et maisons d'habitation jadis attribués à la santé pour y loger le CD et les autres cadres de la DPS
- Rationnaliser les ressources (humaines, matérielles et financières) pour une bonne couverture sanitaire ;
- Allouer un budget consistant à la santé dans le budget provincial et favoriser son exécution ;
- Appuyer la DPS à l'assainissement des établissements des soins et pharmaceutiques ;
- Insérer une ligne budgétaire pour la construction et la réhabilitation des maternités dans chaque territoire ;
- Promouvoir et faciliter la mise en place des mutuelles de santé pour l'accès universel des soins;
  - Renforcer l'appui aux programmes de lutte contre les grandes endémies telles que le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose, l'onchocercose, la trypanosomiase et autres maladies non transmissibles, etc.

### **IV.3. RESULTATS ATTENDUS**

- La carte sanitaire de la Province rationalisée ;



- Les bonnes pratiques et normes de qualité vulgarisées ;
- Les hôpitaux et Centres de santé approvisionnés régulièrement en médicaments essentiels et intrants spécifiques;
- *L'accès aux soins de santé et des services de santé de qualité dans la Province de la Tshopo améliorés ;*
- Les mécanismes de monitoring et de prévention des catastrophes mis en place ;
- Les mécanismes et comité des urgences mis en place ;
- Les campagnes de sensibilisation et de vulgarisation ainsi que l'éducation sexuelle intensifiées ;
- Les Conseils de Dépistages Volontaires « CDV » organisés à travers les Hôpitaux généraux et Centres de santé de la Province de la Tshopo, les Personnes Vivant avec le VIH/SIDA « PVV/SIDA » et les Personnes Affectées « PA » pris en charge ;
- Les antirétroviraux distribués aux PVV/SIDA et les PA appuyés par les Activités Génératrices des Revenus « AGR » ;
- Le Conseil Provincial de la Jeunesse réorganisé ;
- Les infrastructures et domaines de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et des Arts sécurisés par des titres de propriété ;
- La pratique des sports promue ;
- Les droits de la femme et de l'enfant promus et garantis ;
- Les violences faites à la femme, la jeune fille et à l'enfant combattus ;
- L'autonomisation de la femme effective ;
- Les cultures des ethnies et tribus de la Province de la Tshopo promues.



## CONCLUSION

Le Programme d'actions de la Province de la Tshopo va inaugurer une Gouvernance multiforme axée sur **la Transparence, la redévabilité, la participation et la lutte contre les antivaleurs**. Il tend à traduire en actes le Programme Quinquennal d'Actions du Gouvernement Provincial pour le Développement de la Tshopo. Ce dernier tire son origine du Pacte Social pour le Développement présenté à l'Assemblée Provinciale lors de la campagne électorale du Candidat Gouverneur de Province, Jean ILONGO TOKOLE, le 24 mars 2016. Ce Pacte constitue le moteur même de l'impulsion à donner aux institutions provinciales pour la reconstruction et le développement de notre chère Province.

Ce Programme d'actions ne peut se réaliser qu'avec l'implication de la population, en général, des Honorables Députés Provinciaux et de l'élite intellectuelle en particulier, pour son appropriation.

Les résultats attendus auront des implications réelles sur la vie de nos populations, la relance de notre économie et l'avenir de notre Province face au véritable challenge pour le développement des 26 Provinces de la République Démocratique du Congo.

Outre les ressources de l'Etat, le Gouvernement Provincial s'appuiera sur le Partenariat Public-Privé (**PPP**) dans la recherche des solutions aux multiples défis et contraintes qui se dressent sur la voie du développement de la Province de la Tshopo. Le Principe managérial de Gestion Axée sur les Résultats (**GAR**) et la valeur de l'Homme seront des atouts pour la mise en œuvre et le suivi-évaluation des Actions retenues dans ce Programme qui

s'accommode à la Politique de la Révolution de la Modernité et de l'Émergence prônée par le Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence Joseph KABILA KABANGE.

Fait à Kisangani, le 16 août 2016

**Le Gouverneur de Province**

**ILONGO TOKOLE Jean**

**Table des matières**

<b>0. INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>0.1. CONTEXTE ET CARTE POSTALE DE LA PROVINCE DE LA TSHOPO.....</b>	<b>1</b>
<b>0.2. CONFIGURATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME .....</b>	<b>4</b>
<b>0.3. OBJECTIFS GLOBAUX ET TRANSVERSAUX DU PROGRAMME.....</b>	<b>6</b>
<b>0.4. JUSTIFICATION DU PROGRAMME .....</b>	<b>7</b>
<b>0.5. CADRE DE PILOTAGE ET DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.....</b>	<b>8</b>
<i>0.5.1. Dispositifs de pilotage .....</i>	<i>8</i>
<i>0.5.2. Dispositifs de financement .....</i>	<i>9</i>
<i>0.5.3. Dispositifs de suivi et évaluation .....</i>	<i>10</i>
<i>0.5.4. Stratégies de mise en œuvre du Programme .....</i>	<i>10</i>
<i>0.5.4.1. La Gestion Axée sur les Résultats (GAR) .....</i>	<i>10</i>
<i>0.5.4.2. Le Partenariat Public-Privé (PPP).....</i>	<i>11</i>
<i>0.5.4.3. Les mécanismes rigoureux de suivi-évaluation .....</i>	<i>11</i>

<b>PILIER I : GOUVERNANCE, RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT, SECURITE, JUSTICE ET DROITS HUMAINS.</b> .....	12
<b>I.1. ETAT DES LIEUX</b> .....	12
<i>I.1.1. Politique</i> .....	12
<i>I.1.2. Sécurité</i> .....	12
<i>I.1.3. Administration Publique</i> .....	14
<i>I.1.4. Justice et Droits Humains</i> .....	15
<i>1.1.4.1. Justice</i> .....	15
<i>1.1.4.2. Droits humains</i> .....	16
<i>I.1.5. Affaires foncières</i> .....	16
<b>I.2. OBJECTIFS</b> .....	17
<i>I.2.1. Politique</i> .....	17
<i>I.2.2. Sécurité</i> .....	17
<i>I.2.3 Administration Publique</i> .....	18
<i>I.2.4. Justice et Droits Humains</i> .....	19
<i>I.2.5. Affaires Foncières</i> .....	19
<b>I.3.RESULTATS ATTENDUS :</b> .....	19
<i>I.3.1. Politique :</i> .....	19
<i>I.3.2. Sécurité :</i> .....	20
<i>I.3.3. Administration Publique :</i> .....	20
<i>I.3.4. Justice et Droits Humains</i> .....	21
<i>I.3.5. Affaires Foncières</i> .....	21
<b>I.4. ACTIONS A MENER</b> .....	22
<i>I.4.1. Politique</i> .....	22
<i>I.4.2. Sécurité</i> .....	23

<i>I.4.3. Administration publique</i> .....	24
<i>I.4.4. Justice et droits humains</i> .....	26
<i>I.4.5. Affaires Foncières</i> .....	27
<b>PILIER II. ECONOMIE, COMMERCE ET FINANCES</b> .....	29
<b>II.1. ETATS DES LIEUX</b> .....	29
<i>II.1.1. Economie</i> .....	29
<i>II.1.2. Commerce</i> .....	29
<i>II.1.3. Finances</i> .....	30
<b>II.2. OBJECTIFS</b> .....	31
<i>II.2.1. Economie</i> .....	31
<i>II.2.2. Commerce</i> .....	31
<i>II.2.3. Finances</i> .....	32
<b>II.3. RESULTATS ATTENDUS</b> .....	33
<i>II.3.1. Economie</i> .....	33
<i>II.3.2. Commerce</i> .....	34
<i>II.3.3. Finances</i> .....	35
<b>II.4. ACTIONS A MENER</b> .....	36
<i>II.4.1. Economie</i> .....	36
<i>II.4.2. Commerce</i> .....	39
<i>II.4.3. Finances publiques</i> .....	39
<b>PILIER III : INFRASTRUCTURES, TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT</b> .....	42
<b>III.1. ETATS DES LIEUX</b> .....	42
<i>III.1.1. Infrastructures</i> .....	42
□ <i>Bâtiments publics et résidences des fonctions</i> .....	42

□	<i>Réseaux Routiers</i> .....	42
	<i>III.1.2. Travaux Publics</i> .....	44
	<i>III.1.3. Transport</i> .....	44
	<i>III.1.4. Urbanisme</i> .....	45
	<i>III.1.5. Habitat</i> .....	45
	<b>III.2. OBJECTIFS</b> .....	46
	<i>III.2.1. Infrastructures</i> .....	46
	<i>III.2.2. Travaux publics</i> .....	46
	<i>III.2.3. Transport</i> .....	46
	<i>III.2.4. Urbanisme</i> .....	46
	<i>III.2.5. Habitat</i> .....	47
	<b>III.3. RESULTATS ATTENDUS</b> .....	47
	<i>III.3.1. Infrastructures</i> .....	47
	<i>III.3.2. Travaux publics</i> .....	47
	<i>III.3.3. Transport</i> .....	48
	<i>III.3.4. Urbanisme</i> .....	48
	<i>III.3.5. Habitat</i> .....	48
	<b>III.4. ACTIONS A MENER</b> .....	49
	<i>III.4.1. Infrastructures</i> .....	49
	<i>III.4.2. Travaux Publics</i> .....	49
	<i>III.4.3. Transport</i> .....	50
	<i>III.4.4. Urbanisme</i> .....	50
	<i>III.4.5. Habitat</i> .....	51
	<b>PILIER IV : MEDIAS, POSTE, TELEPHONES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (PTNTIC)</b> .....	52

<b>IV.1. ETAT DES LIEUX</b> .....	52
<b>IV.2. OBJECTIFS</b> .....	54
<b>IV.3. RESULTATS ATTENDUS</b> .....	54
<b>IV.4. ACTIONS A MENER</b> .....	55
<b>PILIER V. ENERGIE, HYDROCARBURES, MINES ET INDUSTRIE</b> ..	57
<b>V.1. ETAT DES LIEUX</b> .....	58
<i>V.1.1. Energie</i> .....	58
<i>V.1.2. Hydrocarbures</i> .....	58
<i>V.1.3. Mines</i> .....	59
<i>V.1.4. Industrie</i> .....	61
<b>V.2. OBJECTIFS</b> .....	61
<i>V.2.1. Energie</i> .....	61
<i>V.2.2. Hydrocarbures</i> .....	62
<i>V.2.3. Mines</i> .....	62
<i>V.2.4. Industrie</i> .....	64
<b>V.3. RESULTATS ATTENDUS</b> .....	64
<i>V.3.1. Energie</i> .....	64
<i>V.3.2. Hydrocarbures</i> .....	65
<i>V.3.3. Mines</i> .....	65
<i>V.3.4. Industrie</i> .....	66
<b>V.4. ACTIONS A MENER</b> .....	67
<i>V.4.1. Energie</i> .....	67
<i>V.4.2. Hydrocarbures</i> .....	68
<i>V.4.3. Mines</i> .....	68
<i>V.4.4. Industrie</i> .....	70



<b>PILIER VI : AGRICULTURE, DEVELOPPEMENT RURAL, ENVIRONNEMENT ET TOURISME</b> .....	71
<b>VI.1. ETAT DES LIEUX</b> .....	71
<i>VI.1.1. Agriculture, Pêche et Elevage</i> .....	71
<i>VI.1.1. Développement rural</i> .....	72
<i>VI.1.1. Environnement et Tourisme</i> .....	72
<b>VI.2. OBJECTIFS</b> .....	73
<i>VI.2.1. Agriculture, Pêche et Elevage</i> .....	73
<i>VI.2.2. Développement rural</i> .....	74
<i>VI.2.3. Environnement et Tourisme</i> .....	75
<b>VI.3. ACTIONS A MENER</b> .....	75
<i>VI.3.1. Agriculture, Pêche et Elevage</i> .....	75
<i>VI.3.2. Développement rural</i> .....	78
<i>VI.2.3. Environnement et Tourisme</i> .....	78
<b>VI.4. RESULTATS ATTENDUS</b> .....	80
<i>VI.4.1. Agriculture, Pêche et Elevage</i> .....	80
<i>VI.4.2. Développement rural</i> .....	82
<i>VI.4.3. Environnement et Tourisme</i> .....	83
<b>Tableau 1 : LES RICHESSES ET POTENTIELS MINIERS DE LA TSHOPO</b> .....	85
<b>PILIER VII : SOCIO-CULTUREL</b> .....	87
<b>VII.1. ETAT DES LIEUX</b> .....	87
<i>VII.1.1. Affaires sociales, Affaires humanitaires, Solidarité nationale, Genre, Famille et Enfant</i> .....	87
<i>VII.1.1.1. Affaires sociales</i> .....	87
<i>VII.1.1.2. Affaires humanitaires et solidarité nationale</i> .....	88

<i>VII.1.1.3. Genre, Famille et Enfant</i> .....	88
<i>VII.1.1.4. Jeunesse et Sports</i> .....	89
<i>VII.1.1.5. Culture et Arts</i> .....	89
<b><i>VII.1.2. Education</i></b> .....	89
<b><i>VII.1.3. Santé</i></b> .....	90
<b>VII.2. OBJECTIFS</b> .....	92
<b>VII.3. ACTIONS A MENER</b> .....	93
<b><i>VII.3.1. Social</i></b> : .....	93
<b><i>VII.3.2. Humanitaire</i></b> : .....	94
<b><i>VII.3.3. Genre, Femme, Famille et Enfant</i></b> : .....	94
<b><i>VII.4.4. Concernant la Jeunesse et les Sports</i></b> : .....	94
<b><i>VII.4.5. Concernant la Culture et les Arts</i></b> : .....	95
<b><i>VII.4.6. Education</i></b> : .....	95
<b><i>VII.4.7. Santé</i></b> : .....	95
<b>IV.3. RESULTATS ATTENDUS</b> .....	96
<b>CONCLUSION</b> .....	99
<b>Table des matières</b> .....	100